



Bulletin municipal d'ARETTE



Tour de France 2015, un 14 juillet de rêve

Janvier 2016 – Bulletin N°15

| | |
|--|-----------|
| Editorial | 3 |
| Séance du 20 février 2015 (résumé) | 5 |
| Séance du 10 avril 2015 (résumé) | 6 |
| Séance du 3 juillet 2015 (résumé) | 7 |
| Séance du 19 septembre 2015 (résumé) | 8 |
| Séance du 20 novembre 2015 (résumé) | 9 |
| Séance du 18 décembre 2015 (résumé) | 10 |
| Le syndicat mixte de la Pierre Saint Martin..... | 12 |
| Baisse des dotations de l'Etat : combien avons-nous perdu ?..... | 13 |
| Affaire commune/GAEC Lancy | 15 |
| Un conciliateur de justice à la maison des services..... | 16 |
| Mise en valeur de notre patrimoine sous toutes ses formes..... | 16 |
| La collecte des déchets dans notre village et notre station | 17 |
| Arette : Appellation commune touristique renouvelée..... | 18 |
| Extension et aménagement du centre de secours d'Arette | 20 |
| Le site internet de la commune prochainement en ligne..... | 20 |
| Des nouvelles de nos deux Distributeurs Automatiques de Billets..... | 21 |
| Nos forêts..... | 22 |
| Nos rivières | 23 |
| Adduction d'eau potable et renforcement électrique de la cabane du Pescamon | 24 |
| La Pierre St Martin, étape reine du Tour de France 2015 | 24 |
| Inauguration de l'Espace Jean Marie Lonné-Peyret | 25 |
| 2015 Année des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC)..... | 26 |
| Généralisations mouvements | 29 |
| Activité Couture | 29 |
| Le CODDA : Une nouvelle Permanence à la Maison des Services..... | 30 |
| Entente Aramits-Asasp Rugby | 31 |
| Barétous Solidarité..... | 33 |
| A.A.P.P.M.A. du Barétous..... | 34 |
| Anciens Combattants..... | 34 |
| L'Emigration des Barétounais en Californie..... | 34 |
| Patrimoine en Barétous | 35 |
| Moto Club d'Arette..... | 35 |
| A S Barétounaise Pelote Basque | 35 |

Chères lectrices, chers lecteurs,

Comme vous le lirez dans les pages qui suivent, nous laissons derrière nous une année 2015 que nous ne sommes pas près d'oublier tellement elle fut forte en émotions.

En effet, comment oublier que dès le début de l'année, notre pays allait se voir ensanglanté par les premiers attentats parisiens. Sous le choc de cette barbarie nous étions « tous Charlie » lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du 10 janvier. « Tous Charlie » sans savoir vraiment ce que cette expression signifiait.

Les massacres perpétrés dans la capitale le 13 novembre dernier ont, hélas, éclairé les contours de ces mots d'une noirceur absolue. Au-delà de l'horreur, de l'incompréhension et de la peine des jours qui suivirent, peut être que beaucoup d'entre vous ont ressenti comme jamais l'impression d'appartenir à une grande famille. Une famille meurtrie, qui s'appellerait « nation ». Oui, une nation, c'est-à-dire une immense communauté possédant une unité historique, linguistique, culturelle et plus encore des valeurs. Celles inscrites au fronton de nos mairies bien sûr, mais aussi celles, ô combien importantes, de respect et de tolérance. Peut-être avez-vous pensé aussi, dans ces moments d'infinie tristesse à la chance que nous avons de vivre dans une commune où à priori l'insécurité n'est pas la préoccupation majeure.

Et pourtant, détrompez-vous, la sécurité fut, tout au long de l'année 2015, un des thèmes qui nous a le plus occupé. Sécurité de la galerie marchande de la Pierre St-Martin, tout d'abord, qui a connu un heureux dénouement le 14 décembre dernier avec l'avis favorable délivré à l'ensemble des commerces.

Sécurité liée ensuite à l'arrivée d'une étape du Tour de France à la Pierre St Martin ce 14 juillet.

Bénéficiant d'un temps superbe, ce rendez-vous sportif fut une réussite totale. Réussite médiatique avec 85 chaînes de télévision présentes ce jour là diffusant dans 195 pays la montée vers la Pierre St-Martin et des chiffres incroyables : 5,3 millions de français vibrant devant leur poste de télévision et 3,5 milliards de téléspectateurs dans le monde, soit la moitié de la population de la planète découvrant via le petit écran les pentes abruptes reliant Arette à sa station.

Oui, comme l'indiquait un maillot à pois au quartier Létonne, le tour 2015 commença véritablement chez nous. Ce qui n'était pas prévu, c'est qu'il s'y acheva aussi, avec l'attaque fulgurante de Christopher Froome écrasant les autres concurrents de manière définitive. Ce démarrage alimenta ensuite largement les commentaires du 3^{ème} évènement sportif le plus suivi au monde, après la coupe du monde de football et les jeux olympiques d'été.

Cet évènement fut aussi une réussite en termes d'organisation puisque le challenge était de permettre aux coureurs de rallier Pau et ses hôtels en moins de deux heures. Un pari qui a été gagné grâce à la mobilisation de nombreuses forces de l'ordre, de bénévoles et de la discipline des spectateurs.

Ce 14 juillet fut enfin une réussite sociale, tellement cet évènement aura su fédérer l'ensemble de la population d'Arette et même au-delà. Là aussi, durant quelques jours, vous avez été nombreux à ressentir un sentiment de grande fierté et d'appartenance à un groupe. Un groupe qui s'appelle cette fois « commune », c'est-à-dire une entité plus petite et plus proche que la nation qui a sa propre histoire, ses limites géographiques et qui a toujours su décider par elle-même de son destin.

Quel beau symbole que la journée précédant la venue du Tour ait été celle du 639^{ème} renouvellement du traité de la Junte ! En 48 heures, tout était dit. En ce début de XXI^{ème} siècle, Arette est d'évidence une commune fidèle à son passé tout en étant délibérément tournée vers l'avenir.

Cet avenir, c'est évidemment l'année 2016 qui s'ouvre devant nous. Une année que l'on devine difficile en raison de restrictions budgétaires. Une année où il faudra se battre pour maintenir le niveau de services à la population qui est le nôtre. Une année où il faudra éviter le repli sur soi, réflexe naturel quand les temps sont plus durs.

Que chacun soit assuré de notre investissement total au service de tous pour que les mois à venir soient les plus agréables possibles pour notre communauté. Aussi, permettez-moi de vous présenter à tous mes meilleurs vœux.

Que 2016 soit pour Arette une année de bonheur, de solidarité et d'harmonie entre nous tous.

Pierre Casabonne
Maire d'Arette

Les différentes séances du conseil Municipal

Séance du 20 février 2015 (résumé)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission travaux, réunie le 19 février a pris connaissance d'un projet de création d'un atelier relais destiné à accueillir une activité de bois énergie. Ce projet devrait, en 2016, se concrétiser par la construction d'un bâtiment de 770 m² environ qui serait loué à l'entreprise en cours de création "Eco'Bois combustibles" de Monsieur Rock Prado. Son activité consisterait à valoriser du bois par la fabrication et la commercialisation de bûches densifiées à partir de plaquettes bois. Monsieur le Maire présente le coût prévisionnel du bâtiment établi par l'architecte Carricart.

Coût du terrain : 26 000 € HT

Coût de la construction : 224 500€ HT

Honoraires et frais divers : 69 200€ HT

Total : 319 700€ HT

Ce projet pourrait bénéficier d'aides du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME. L'autofinancement serait couvert par les loyers versés par l'entreprise « Eco'Bois combustibles » afin d'assurer une opération blanche pour la collectivité. Monsieur le Maire explique que ce projet répond à un fort besoin local en matière de traitement des déchets ligneux et contribuerait à résoudre le problème de la gestion de ce type de déchets sur la commune d'Arette. De plus il s'inscrirait pleinement dans la politique de développement durable tout en participant à l'essor économique du territoire.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de cette opération tant sur le plan écologique qu'économique :

- exprime son vif intérêt pour ce projet et le soutient
- donne son accord de principe à la cession du terrain cadastré B 225 (près du dépôt communal) à la Communauté de Commune de la Vallée de Barétous sur la base du prix estimé par le service des Domaines (10€/m²) sous réserve que Monsieur Rock Prado obtienne les financements nécessaires.
- Sollicite la communauté de communes de la vallée de Barétous pour porter ce projet dans la mesure où elle détient les compétences "gestion des déchets et atelier relais".

Dans un tout autre registre et sous la présidence de Monsieur Noussitou chargé de la préparation des documents budgétaires le conseil municipal a voté lors de cette séance les différents comptes administratifs 2014 suivants :

| Eau et assainissement | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses réalisées | 115 537,56 € | 220 382,94 € |
| Recettes réalisées | 114 408,12 € | 238 382,61 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | -1129,44 € | + 18 009,67€ |

| Budget Général | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------------------|----------------|-----------------|
| Dépenses réalisées | 1 877 047,15 € | 1 492 475,94€ |
| Recettes réalisées | 1 636 548,81 € | 2 017 717, 83 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | -240 498,34 € | +525 24189 € |

| Gestion pastorale | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses réalisées | 142 534,36 € | 103 788,46 € |
| Recettes réalisées | 109 321,68 € | 119 932,46 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | -33 212,68€ | +16 144 € |

| C. C. A. S | Fonctionnement |
|-----------------------------|----------------|
| Dépenses réalisées | 12 108,02 € |
| Recettes réalisées | 15 097,69 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | +2 989,67 € |

Enfin Monsieur le Maire présente la démarche de constitution d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour les bâtiments communaux accueillant du public. Il rappelle la teneur du rapport de diagnostic accessibilité handicapé dressé en 2013 par le bureau d'études APAVE missionné par la communauté des communes de la vallée de Barétous et son estimatif de travaux supérieur à 200 000 € HT. Il s'agit désormais de prioriser et de planifier les travaux de mise en accessibilité de ces bâtiments avant le 27 septembre 2015. Il indique que l'ADMR ayant déménagé à la maison des services ce sont 51 740 € d'économies qui vont être réalisées sur le programme initialement prévu. Il en va de même pour l'école où une classe située à l'étage devait être desservie par un ascenseur (coût 39 000€) ce qui n'a plus lieu d'être depuis sa suppression en 2013. Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré autorise le Maire à élaborer un ADAP avant la date butoir du 27 septembre 2015 afin de programmer sur 6 ans des travaux désormais estimés à environ 110 000 € HT.

Séance du 10 avril 2015 (résumé)

Comme chaque année, à pareille époque, l'essentiel de la séance a été consacré au vote des différents budgets.

| Budget 2015 | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Eau et assainissement | 105 994,47 € | 260 422,67 € |
| Gestion Pastorale | 172 482,68 € | 119 264 € |
| Caisse Communale d'Action Sociale | | 13 489,67 € |
| Pôle commerces | 440 235,37 € | 91 153,62 € |
| Budget général | 1 584 921,44 € | 1 837 461,55 € |

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que les collectivités locales doivent faire face à la diminution des dotations de l'Etat (environ - 10% pour l'année 2015). Après en avoir délibéré le Conseil Municipal considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 471 181 € décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 1,5% comme suit :

| Taxes | Taux 2014 | Taux 2015 | Bases imposition | Produits |
|------------------------|-----------|-----------|------------------|----------|
| T. Habitation | 15,35% | 15,58% | 2 262 000 € | 352 420 |
| T. Foncière (bâti) | 4,96% | 5,03% | 1 590 000 € | 79 977 |
| T. Foncière (non bâti) | 20,50% | 20,81% | 57 100 € | 11 883 |
| C. F. E | 17,70% | 17,97% | 149 700 € | 26 901 |

Concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la tarification en cours à savoir :

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------|
| Eau potable : | Abonnement | 38€/an |
| Tarifs des m ³ d'eau consommé - de 1 à 300m ³ : | | 0,80€/m ³ |
| | - de 301 à 400m ³ : | 0,72€/m ³ |
| | - de 401 à 1000m ³ : | 0,65€/m ³ |
| | - au delà de 1000m ³ : | 0,37€/m ³ |
| | - Assainissement : Abonnement | 40 €/an |
| | - Assainissement sur consommation : | 0,50€/m ³ |

Monsieur le Maire présente ensuite trois propositions de la communauté de communes de la vallée de Barétous s'agissant de « l'organisation des temps d'activités périscolaires » (TAP) "accueil de loisirs" et "adhésion et participation au financement de la Mission Locales Jeunes" que la CCVB souhaite prendre parmi ses compétences dans le prolongement de la politique petite enfance.

Invité à délibérer le conseil Municipal accepte d'étendre les compétences de la communauté de communes comme suit dans le cadre des compétences optionnelles "Activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires" et dans le cadre des compétences obligatoires "Adhésion et participation au financement de la Mission Locales Jeunes".

Concernant cette compétence cela va se traduire par la tenue d'une permanence de la Mission Locale chaque mois à Arette. La Mission Locale a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans en difficultés. A partir de 2016, chaque jeune accueilli à la Maison des services bénéficiera d'un suivi personnalisé et d'un accompagnement renforcé dans le cadre de ses démarches vers l'autonomie. Grâce à cette prise en charge, les jeunes suivis par cette association pourront accéder à des formations, à différentes formules de stage et aux contrats aidés par l'Etat et éventuellement à des emplois durables. L'adhésion à cette association sera prise en charge à partir du 1^{er} janvier 2016 par la communauté des communes sur la base de 1,10 €/habitant auxquels s'ajouteront 0,20 €/habitants pour le fonds d'aide que la Maison Locale reverse localement aux jeunes en difficultés.

Enfin le Conseil Municipal a validé au cours de cette séance les nouveaux horaires du temps scolaire et périscolaire pour l'année 2015/2016

Horaires de classe : Le matin de 8 h 45 à 12 h 15, soit 3 h 20 les lundis, mardis, jeudis et vendredi.

De 8 h 45 à 11 h 45, le mercredi soit 3 h. L'après-midi les mardis et jeudi de 13 h 45 à 15 h 45, soit 2 h.

L'après midi les lundis et vendredis de 13 h 45 à 15 h 15, soit 1h 30.

Le temps périscolaire se déroulera à partir de septembre 2015 tous les lundis et vendredis de 15 h 15 à 16 h 45 soit 3 h comme l'indique le texte de Loi réformant les rythmes scolaires.

Pour ce qui concerne la garderie, les horaires seront désormais les suivants ;

Accueil des enfants tous les matins de 7 h 30 à 8 h 30 et garderie ouverte de 16 h 45 à 18 h les lundis et vendredis et de 15 h 45 à 18 h les mardis et jeudis. Pas de garderie après 11 h 45 le mercredi compte tenu qu'il n'est pas prévu de restauration ce jour là.

Séance du 3 juillet 2015 (résumé)

Monsieur le Maire explique que deux directives européennes de 2009 concernant les règles communes pour l'achat d'énergie de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique vont obliger les collectivités à consulter l'ensemble des fournisseurs pour satisfaire leurs besoins sur des bases de prix compétitifs. Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energie voisins des Pyrénées Atlantiques se sont unis avec le SDEPA pour constituer un groupement de commande et que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'Arette au regard de ses besoins, le Conseil Municipal décide d'y adhérer. De plus, le Conseil Municipal approuve la participation financière aux frais de fonctionnement de ce groupement et s'engage à régler les sommes dues au titre des futurs marchés et à les inscrire préalablement lors du vote du budget 2016.

Monsieur le Maire présente la demande de Mr. Nicolas Audebert, diplômé d'un certificat de qualification professionnelle "animateur tir à l'arc". Celui-ci recherche un terrain pour exercer son activité durant l'été. Monsieur le Maire propose de lui louer un terrain communal d'une surface de 500 m² situé entre les courts de tennis et la salle omnisports Nelson Paillou. Les principales obligations du preneur seraient les suivantes : exercice de l'activité du tir à l'arc sous son entière responsabilité et dans le respect des lois et règlements en vigueur et paiement d'un loyer de 20 euros pour la période du 6 juillet au 31 août. Le Conseil Municipal décide de louer le terrain cadastré K n°991 pour le montant et la période indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des courriers du collectif hospitalier du Haut Béarn et de la Soule ainsi que celui de l'association des Maires Ruraux de France concernant le projet d'extension de l'hôpital d'Oloron Sainte Marie. Le Conseil Municipal prend ainsi connaissance des inquiétudes évoquées par les acteurs de santé du territoire qui sollicitent le soutien de l'ensemble des élus du Haut Béarn et de la Soule. Les travaux envisagés étant indispensables à l'offre de santé publique d'un hôpital de proximité, qui est celui du bassin de vie de l'ensemble des vallées et du Piémont Oloronais, le Conseil Municipal décide de soutenir et d'appuyer les démarches déjà engagées pour que les travaux d'extension de l'hôpital d'Oloron Sainte Marie soient réalisés le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire rend compte enfin de la délibération prise le 20 mai dernier par la Communauté des Communes de la Vallée de Barétous (CCVB) s'agissant de la compétence "aménagement numérique" et de la modification des statuts en découlant.

Il rappelle les enjeux du schéma directeur approuvé par le Conseil Général en 2013 et de son engagement en faveur du déploiement de l'internet très Haut Débit et plus particulièrement de la fibre optique sur le territoire. Au regard du montant des investissements estimés et de la nécessité de travailler sur la construction d'un réseau, il parait opportun que cette compétence soit exercée à l'échelle communautaire. De même il parait nécessaire de constituer un syndicat mixte ouvert aux collectivités locales pour étudier et mettre en oeuvre les solutions techniques adaptées aux besoins et aux capacités financières des territoires avec un financement partagé entre la Région, le Département et le bloc communes/intercommunalités. Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide unanimement de transférer à la CCVB la compétence "Aménagement Numérique des Territoires" et lui demande d'adhérer au futur syndicat mixte d'aménagement numérique des Pyrénées Atlantiques.

Séance du 19 septembre 2015 (résumé)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 février 2015 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une période supplémentaire pour le dépôt d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP). Compte tenu du nombre important de bâtiments communaux concernés, l'ADAP d'Arette validé par la commission travaux du 13 août dernier se propose de traiter cette mise en accessibilité sur 6 ans. La première année (2016) vont être concernés l'école primaire, l'office de tourisme, le club des aînés, la salle des fêtes et la salle Barétous Roncal. Montant prévisionnel des travaux 23 340 € HT.

La deuxième année (2017) la Maison du Barétous : Montant des Travaux 10 460 € HT.

La troisième année (2018) La Mairie : Montant prévisionnel des travaux 10 115 € HT.

La quatrième année (2019) la Salle Nelson Paillou : Montant prévisionnel des travaux 14 540 € HT.

La cinquième année (2020) l'Eglise : Montant prévisionnel des travaux 14 270 € HT.

La sixième année (2021) le Camping Municipal, le Moulin du Virgou, les Vestiaires du fronton : Montant prévisionnel des travaux 9 345€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée et autorise le Maire à le déposer auprès des services préfectoraux en sollicitant l'aide du fonds national d'accompagnement de l'accessibilité universelle. Montant total de l'ADAP 82 070 € HT ce qui est moins que les estimatifs annoncé en Février en raison d'économies sur l'église.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il a reçu le 17 avril dernier un courrier de la Société Générale l'informant de la suppression du distributeur bancaire du bourg. Evidemment après avoir reçu cette information il a pris contact avec le gestionnaire. L'argument avancé étant le manque de rentabilité de l'appareil Monsieur le Maire a évoqué la progression constante du nombre de retraits depuis son installation (+7% par rapport à Juillet 2014) ainsi que le volume total supérieur à 18 000 opérations par an. Il a demandé et obtenu le maintien de ce distributeur durant l'été pour ne pas pénaliser l'activité touristique et notamment l'accueil de l'étape du Tour de France. Malheureusement début septembre, la Société Générale a confirmé sa décision du 17 avril. Cette suppression représente bien sûr un mauvais signe pour l'économie de la commune et de la vallée de Barétous ainsi qu'un recul évident des services à la population. Elle va à l'encontre des travaux interministériels aux ruralités qui entend renforcer l'égalité des territoires. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'adresser une motion de protestation au Préfet, aux parlementaires ainsi qu'à l'ensemble des représentants élus du territoire. Le Conseil Municipal unanime décide de voter la motion telle que présentée.

Dans un tout autre domaine, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 23 septembre 2013 concernant le projet d'amélioration de la piste de la Coume d'Issaux. Il explique que ce projet est lié à celui de la coupe à câble du même nom conduit par l'IPHB pour le compte de la commune. Ce projet de débardage par câble des parcelles communales 71, 72 et 74 a été modifié. Il est prévu que l'évacuation du bois se fasse désormais par la route départementale 132. Or les services de l'Etat ont validé ce nouveau mode d'exploitation à condition que la commune renonce expressément au projet d'amélioration de la piste de la Coume d'Issaux et à la subvention correspondant attribuée le 21 novembre 2013.

Considérant qu'il n'y a plus d'intérêt à réaliser ce projet et qu'au demeurant ces travaux fragiliseraient une zone déjà très instable d'un point de vue géologique, le Conseil Municipal décide de renoncer au projet d'amélioration de la piste de la Coume d'Issaux et à la subvention correspondante.

Monsieur le Maire expose ensuite que dans le cadre du Plan Câble Départemental la parcelle 62 de la forêt communale a été identifiée pour être exploitée par câble et fournir 1200m³ de bois. Considérant la nécessité de recourir à cette technique compte tenu du contexte topographique et que la desserte forestière rend impossible une intervention classique par tracteur débardeur compte tenu des enjeux caractérisant cette parcelle le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la réalisation du chantier d'exploitation par câble de la parcelle 62.

Enfin, Monsieur le Maire évoque l'actualité dramatique des dernières semaines s'agissant de l'afflux massif de migrants aux portes de l'Europe. Il explique qu'un mouvement de solidarité est en train de s'organiser dans le Piémont Oloronais avec notamment la création d'un comité. Il a assisté à sa première réunion et proposé aux côtés d'autres élus et particuliers que la commune d'Arette participe à cet élan de solidarité en accueillant une famille de réfugiés dans un logement communal.

Considérant la tradition de solidarité en Béarn et plus particulièrement celle qui est inscrite dans l'histoire de notre village (durant les deux guerres mondiales notamment) après en avoir délibéré le Conseil Municipal unanime décide de mettre à disposition d'une famille bénéficiant du statut de réfugiés le logement laissé vacant par l'ADMR au premier étage de l'école primaire.

Séance du 20 novembre 2015 (résumé)

Cette séance a été largement consacrée à la réponse à apporter à la question posée par M. le Préfet Durand quant à sa proposition de découpage territorial des futures intercommunalités. Après avoir observé une minute de silence à la mémoire des 130 victimes des attentats de Paris du 13 novembre dernier, le Conseil Municipal a pris connaissance dans le détail du périmètre qui pourrait concerner la vallée de Barétous à partir du 1er Janvier 2017. Sans surprise la communauté de communes de Barétous, n'atteignant pas le seuil de 15000 habitants, serait fusionnée avec celles de la vallée d'Aspe, celle de Josbaig et la communauté de communes du Piémont Oloronais (CCPO). Plus généralement, pour les Pyrénées Atlantiques, le schéma proposé prévoit le passage de 29 intercommunalité à 8 intercommunalités soit 7 en Béarn et une seule pour le Pays Basque. Pour notre territoire la proposition du préfet prévoit aussi la fusion de la communauté des communes de la vallée d'Ossau avec la CCPO et les autres vallées béarnaises bien que celle-ci ait exprimé le souhait de rester indépendante comme la loi l'y autorise (+15000 habitants). La loi prévoit également que les conseils municipaux doivent être consultés à deux reprises. Tout d'abord pour émettre un avis simple sur le périmètre futur des intercommunalités puis lorsque la commission départementale de coopération intercommunale se sera prononcée (mars 2016) pour émettre sa position ferme et définitive sur le périmètre proposé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer par rapport au projet visant à associer les vallées béarnaises (Barétous, Aspe, Ossau et Josbaig) et la CCPO. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le projet proposé pour notre territoire ainsi que la suppression du syndicat intercommunal du Haut Béarn pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que celle du syndicat mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn.

En revanche, le Conseil Municipal s'oppose à la suppression envisagée des syndicats de regroupement pédagogique d'Issor et de Lourdios-Ichère et du syndicat de regroupement pédagogique des écoles d'Ance et de Féas considérant que la gouvernance actuelle basée sur la proximité facilite la réactivité et favorise la qualité du service de ces établissements scolaires.

Monsieur le Maire indique ensuite que l'EPSA propose le forfait ski 2015/2016 au même tarif que la saison précédente 220 € pour les enfants de la commune âgés de 6 à 15 ans. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de prendre en charge 75 € sur les forfaits ski saison délivrés aux enfants de la commune sur le budget du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée les années précédentes avec l'entreprise Tillous concernant la location d'un tracteur adapté à l'étrave communale afin de déneiger les voies communales chaque fois que nécessaire. Après avoir entendu le Maire dans ses explications le Conseil Municipal l'autorise à renouveler la convention avec Mr Tillous du 1er décembre 2015 au 30 avril 2016 pour la somme de 1600 €.

Enfin Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public de la station de la Pierre Saint Martin. Ces travaux de mise en place de leds viennent d'être chiffrés à 55 296 € HT et devraient être réalisés après l'hiver par l'entreprise COPELEC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le plan de financement suivant :

| | |
|--|------------|
| Participation du SDEPA : | 7856 € |
| Participation de la Région : | 14 367,70€ |
| TVA préfinancée par SDEPA : | 8 879,75€. |
| Participation de la commune aux travaux : | 22 175,04€ |
| Participation de la commune aux frais de gestion | 2 018,12€ |

Séance du 18 décembre 2015 (résumé)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 10 avril 2015 par laquelle le contrat de location gérance de Mr Bernard Gonzalez a été prorogé jusqu'au 31/12/2015. La commission tourisme dans sa séance du 11 décembre dernier a examiné ce dossier et proposé de reconduire le contrat de location gérance du camping municipal avec Mr Gonzalez du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 dans les conditions identiques aux contrats précédents. Seules les clauses suivantes sont modifiées : loyer 7500 € par an payable en 3 fois (1^{er} mai, 1^{er} septembre et 1^{er} janvier) et remise d'un bilan comptable détaillé et certifié par un cabinet comptable concernant l'exercice de l'année 2017 (année intermédiaire du contrat futur). Considérant le bon état général du camping dû aux travaux d'entretien effectués par le gérant actuel, le Conseil Municipal unanime décide de confier à nouveau la location gérance du camping municipal du Pont de l'Arrou pour une nouvelle période de 3 ans à Mr Bernard Gonzalez.

Monsieur le Maire rend compte ensuite de la démarche menée par la commission travaux sur le dossier du cimetière. Réunie le 16 décembre dernier, la commission a longuement examinée le projet de règlement du cimetière qui devrait permettre au maire dans le courant de l'année 2016 de prendre un arrêté pour son application future. De ces débats, il ressort qu'il manque un plan qui pourrait être affiché à l'entrée côté cimetière neuf pour renseigner les personnes à la recherche d'une sépulture. De même et bien que cela ne soit pas une obligation pour les communes de moins de 2000 habitants, il manque un jardin du souvenir à savoir un emplacement spécialement affectés à la dispersion des cendres des défunts décédés et domiciliés sur la commune. Il manque également pour être en conformité avec la loi, un ossuaire c'est-à-dire un emplacement affecté à perpétuité à l'inhumation des restes post-mortem recueillis dans les terrains repris après un délai légal. Dernier manque enfin celui d'un ou plusieurs terrains communs. De quoi s'agit-il ? Ces terrains sont destinés à l'inhumation, pour une durée maximum de 5 ans, des personnes d'Arette qui n'ont pas acquis de concession ou pour les personnes non domiciliées sur la commune qui y seraient décédées. A l'expiration du délai de 5 ans, la famille a le choix soit de transformer ce terrain en concession de 15 ans minimum renouvelable soit de le laisser à la commune en procédant au transfert du corps vers une concession.

Monsieur le Maire après avoir remis un document de l'année 1895, évoque le tirage au sort qui détermina à l'époque l'emplacement des sépultures réservées à chacun des foyers recensés. Ce document où figurent les 342 noms des propriétaires de ces maisons est décliné rue par rue pour le village. N'y figure pas le quartier Bourdés qui depuis toujours a utilisé le cimetière de Lourdios en raison de son éloignement du bourg. Ce document est particulièrement intéressant car outre le fait qu'il nous apprend que quelques familles ont déménagé changeant qui de rue, qui de quartier, il nous indique aussi que beaucoup ont carrément disparu (Billoirou, Camps, Claude Roi, Ferré, Iriart, Jouandet, Caillabot, Rimailho, Chinette, Castéran, Solamilla, Souret, Tucha, Ximénes, Pitrau, Héguilus, Etchanchu, Ossiniri, pour n'en citer que quelques unes). Que sont leurs tombes devenues ? Une tradition orale veut qu'à Arette l'achat d'une maison donne droit à la sépulture qui avait été attribuée en 1895 par tirage au sort. On peut le comprendre vu l'historique ci-dessus exposé, cependant la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire rappelle que le titulaire d'une concession a sur cet emplacement un simple droit d'usage d'une parcelle du domaine public et non un droit de propriété.

Elle rappelle aussi que la transmission d'une sépulture revient en indivision aux héritiers ou à sa descendance. A cet égard, l'entretien ou la réparation d'une sépulture ne donne aucun privilège à un héritier : l'indivision fait que tous les héritiers sont à égalité. Elle rappelle enfin que seuls peuvent être inhumés dans une sépulture familiale les titulaires de la concession, leurs conjoints, leurs enfants, les ascendants et les descendants. Du vivant du concessionnaire, toute attribution de place n'est autorisée qu'avec son consentement. Lorsque le titulaire initial décède, la concession passe automatiquement en état d'indivision. Qu'advient-t-il lorsqu'une concession n'a plus de titulaire connu ni d'héritiers et se trouve dans une situation d'abandon ? Le conseil municipal conscient qu'il convient d'anticiper l'occupation totale du cimetière neuf va d'abord tenter de les identifier dans les mois à venir car la procédure de reprise est longue et complexe. En effet l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que lorsque, après une période de 30 ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée (tous les 6 mois), la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise de cette sépulture. Un décret fixe très précisément le déroulement de cette procédure ainsi que ce qu'il convient de faire avant de remettre cet emplacement en service pour une nouvelle concession. En dehors de considérations esthétiques, le remplissage progressif du nouveau cimetière nous incite à regarder d'un peu plus près ce qu'il en est vraiment de l'occupation du cimetière primitif. Depuis août 1993, 58 sépultures ont été creusées dans le cimetière neuf qui ne peut désormais en accueillir qu'une quarantaine de plus. Cela revient à dire qu'au rythme actuel, le nouveau cimetière sera complet dans 15 ans. Cela laisse évidemment un peu de temps à la collectivité. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de poursuivre sans se précipiter son travail d'investigation dans le respect dû aux défunts de notre commune.

Enfin, prenant connaissance de la très forte inquiétude de la communauté éducative du collège de Barétous, qui suite à la réforme des collèges verra sa Dotation Globale Horaire passer en 2017 de 156 heures à 132 heures, le conseil municipal conscient des répercussions néfastes de cette décision sur la qualité de l'enseignement, vote unanimement la motion suivante pour exprimer sa désapprobation et en même temps son soutien aux professeurs pour qu'ils obtiennent satisfaction dans leurs revendications.

« Le Conseil Municipal d'Arette, soucieux de l'avenir de son territoire et préoccupé par la baisse du nombre d'heure d'enseignements attribuées au collège de Barétous demande à l'inspection académique :

- La prise en compte de l'intégralité des effectifs constaté le jour de la rentrée.
- Une dotation horaire supérieure au prévisionnel communiqué, (132 heures annoncées) permettant le maintien de l'enseignement bi-langue Anglais/Espagnol (3 h dans chaque discipline de la 6^o à la 3^o), le maintien de l'enseignement du béarnais ainsi que le maintien de la section ski.
- Au conseil départemental d'appuyer cette demande et de se rapprocher des élus de la commune pour faire le point le plus rapidement possible sur le projet de restructuration du dit collège.

Affirme sa détermination la plus totale pour faire aboutir ces demandes et charge le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce faire. »



Le syndicat mixte de la Pierre Saint Martin

Après bien des péripéties, le long et difficile feuilleton de la mise aux normes de la galerie marchande de la Pierre St Martin, commencé en décembre 2013 avec l'avis défavorable émis par la commission de sécurité triennale, ce feuilleton s'est heureusement achevé le 26 novembre dernier, date de la réception des travaux.

Cette opération lourde financièrement (580 000 € à la charge des 300 copropriétaires des cinq résidences concernées) s'est déroulée sur trois mois ce qui est peu au regard de sa complexité. Parfaitement pilotés par le cabinet d'architectes Dubedout, les travaux ont consisté à reprendre entièrement les nombreux réseaux électriques et à poser des plafonds ayant une résistance au feu d'une heure afin d'isoler la galerie marchande et ses boutiques des résidences situées au dessus. Des portes coupe-feux ont été également installées à intervalles réguliers pour constituer des cloisements afin de contenir les éventuels départ de feux à l'intérieur de huit compartiments parfaitement hermétiques. Au-delà des travaux de mise en sécurité l'artère piétonne principale de la station a complètement changé de visage grâce à des travaux d'embellissement de bonne facture. Ainsi un magnifique carrelage identique de bout en bout de la galerie donne à cet espace une impression d'uniformité qui faisait jusqu'alors défaut. La peinture des murs et celle des plafonds évoquant un ciel azur ainsi qu'un éclairage du meilleur effet contribuent à créer une ambiance des plus chaleureuses. Sollicité pour prendre à sa charge la pose du même carrelage sur la passerelle reliant la Maison de la Pierre à la galerie marchande, le Syndicat Mixte a donné son accord démontrant une fois de plus l'utilité et la réactivité d'une gestion de proximité.

L'autre chantier de l'intersaison 2015, la requalification du front de neige conduite par l'architecte Régis Boulot aura débuté le 20 juillet dernier après l'étape du Tour de France. Après la démolition de l'ensemble des terrasses disposées jusque là sur 8 niveaux différents, les travaux de modernisation de cet espace essentiel à la vie des commerces de la station ont été réalisés. Cette opération d'un montant de 700 000 € aura vu la construction de nouvelles toilettes (sur l'esplanade du Parvis), celle d'un local de rangement pour le matériel de la Pierre Handi Pyrénées (sous la terrasse du Snow Bar) et surtout la création de seulement quatre niveaux pour accueillir les terrasses. C'est peu dire que la séparation du front de neige des pistes du domaine skiable par des murs banchés aura suscité un vent de fronde des amoureux de la station. A la suite d'une rencontre avec M. Vincent Bru, conseiller Départemental en charge des stations d'altitude, ces murs d'une hauteur d'un mètre quarante ont été ramenés à un mètre ce qui en atténue considérablement leur aspect blockhaus. Au bout du compte, notre station aura connu ces derniers mois deux opérations importantes du point de vue esthétique et sécuritaire. Bien que la saison ait officiellement démarré le 5 décembre avec les vacances espagnoles de l'immaculada, le manque de neige a ensuite conduit l'EPSA à fermer le domaine skiable le 9 décembre 2015. Depuis chacun scrute le ciel en espérant rapidement voir tomber l'or blanc.

La vie communale

Baisse des dotations de l'Etat : combien avons-nous perdu ?

Contrairement à une idée couramment répandue, les impôts locaux ne constituent pas la part la plus importante des recettes du budget des communes. C'est la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par laquelle chaque année l'Etat attribue des dizaines des milliards d'euros aux collectivités qui constitue leur principale source de revenu. Ainsi en 2014 le DGF reversée était de 40,1 milliards d'euros alors qu'en 2015 elle n'était plus que de 31,6 milliards soit une baisse de 8,5 milliards d'euros. Mais pourquoi ces aides de l'Etat ? Avant 1982 et la décentralisation, c'était l'Etat qui construisait et gérait certains équipements communaux tels que les écoles et les crèches par exemple. Depuis cette date, l'Etat verse aux communes des subventions leur permettant de faire face à ces dépenses dont elles doivent désormais assurer la gestion. Sans trop entrer dans le détail, les aides de l'Etat pour Arette se décompose en une DGF forfaitaire basée sur des critères de population et de superficie de la commune et une Dotation de Solidarité Rurale (DSR) au titre de commune rurale défavorisée c'est-à-dire sans richesse naturelle notable ou taxe professionnelle lui procurant d'importants revenus. En règle générale ces dotations représentent dans bien des communes le tiers de leur budget de fonctionnement. Arette étant une commune classée commune touristique voit sa DGF majorée par rapport à des communes similaires cela pour lui permettre de mettre en place des services en direction de cet afflux de population. Si ces dotations ont suivi durant des années l'évolution du coût de la vie comme l'attestent les chiffres ci-après, il n'en va plus de même depuis 2014.

| Année | DGF | DSR | Total | |
|-------|---------|---------|---------|------|
| 2015 | 310 848 | 134 482 | 445 330 | -10% |
| 2014 | 341 502 | 153 478 | 494 980 | -2% |
| 2013 | 354 544 | 148 075 | 502 619 | 4% |
| 2012 | 352 927 | 132 559 | 485 486 | 6% |
| 2011 | 349 747 | 109 109 | 458 856 | 1% |
| 2010 | 347 994 | 107 056 | 455 050 | 2% |
| 2009 | 346 056 | 100 150 | 446 206 | 2% |
| 2008 | 345 072 | 93 239 | 438 311 | 3% |
| 2007 | 341 214 | 85 140 | 426 354 | 4% |
| 2006 | 336 689 | 75 009 | 411 698 | 3% |

On le voit, la tendance s'est inversée depuis deux ans suite aux difficultés budgétaires de l'Etat contraint par les instances européennes de réduire son déficit et donc son train de vie. Parmi ces restrictions la DGF a baissé de 21,20% au niveau national. Cette baisse a affecté l'ensemble des collectivités à des degrés divers. Comme l'attestent les données du tableau ci-dessus, la DGF d'Arette était en 2014 de 341 502€ soit en baisse de 13 042 € (-3,67%). En 2015, nouveau coup de rabot avec une DGF de 310 688 € soit une baisse de 30 814 € (-9,02%). En 2016, la baisse devrait se poursuivre puisque le premier ministre a pris l'engagement, auprès de l'Europe, de baisser ces dotations de 30% en trois ans. C'est donc vraisemblablement une baisse de 10% supplémentaires qui attend notre collectivité, soit une DGF autour de 300 000€ à comparer avec les 301 805, 76 € de l'an 2000. La DSR ayant mieux résisté c'est malgré tout au final une baisse de 57 289 € que notre commune vient de subir.

Autre annonce de Manuel Valls durant l'automne, la réforme de la DGF sera effective en 2017. De quoi s'agit-il ? Le Projet de loi de Finance 2016 en fixe les grands principes avec pour un tiers une dotation de base reposant sur la population, un autre tiers sur la superficie de la commune et son caractère rural et un dernier tiers sur sa centralité si elle offre des services que les communes voisines n'ont pas.

Ce dernier critère ne manque pas de faire débat car bien des élus s'interrogent à quelle échelle cette notion sera prise en compte. Est-ce que ce sera à l'échelle du territoire tel qu'il est aujourd'hui ? Auquel cas Arette pourrait bénéficier d'un bonus ou cela sera-t-il à l'échelle de la future intercommunalité qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cas, notre commune comparée à Oloron n'aura droit qu'à des miettes. En attendant cette date et les précisions qui viendront en temps utiles, la municipalité a commencé à rechercher depuis des mois des possibilités d'économies. Sans surprise c'est l'investissement qui sera prioritairement impacté. Cela revient à dire que certaines opérations lourdes telles que la réfection du toit de l'église sont reportées à une date ultérieure. Cela passe aussi par des économies sur tout ce qui touche au budget énergétique (chauffage des bâtiments publics, éclairage, etc.). Le diagnostic réalisé en 2015 par Frédéric Loustalet du bureau d'étude Conseils et Performance électriques va nous servir de guide pour ce faire. Globalement c'est en étant attentif aux dépenses affectées à chaque poste que cette baisse de dotations pourra être amortie en attendant des jours meilleurs. Cela passe aussi par un effort de tous car force est de reconnaître que bien que chaque citoyen soit informé des difficultés budgétaires des communes, les demandes des uns et des autres ne faiblissent pas pour le moment. Peut-être est ce plus que jamais le moment de rappeler cette citation de John Fitzgerald Kennedy.

« Au lieu de vous demander ce que le pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour lui. »

Affaire commune/GAEC Lancy

Le 24 mai 2014, considérant que le GAEC Lancy avait enfreint le règlement des estives communales en laissant des chèvres tout l'hiver sur les communaux du secteur Lalayet.

Considérant que Mr. Cazette Joseph prétendait avoir fait réaliser le contrôle sanitaire de ce bétail à Arette et que cela c'était avéré inexact après vérification auprès du GDS64.

Considérant que les prélèvements sanguins, demandés conjointement le 5 mai 2014 par le GDS64 et la commune d'Arette pour recherche d'agalactie contagieuse, avait révélé qu'une chèvre était positive. Considérant qu'une contre expertise avait confirmé le caractère positif de cet animal et qu'il devait être abattu.

Considérant que suite à ce contrôle Mr Cazette Joseph s'était rendu coupable d'une agression physique et verbale d'un conseiller municipal en charge des questions sanitaires sur le territoire communal, considérant que cette agression s'était produite dans l'exercice de ses fonctions et portait donc atteinte à l'autorité communale en ne respectant ni les règles collectives du bien vivre ensemble ni leurs représentants. Considérant que Mr Cazette Joseph avait déjà par le passé fait courir un risque sanitaire au cheptel arettois avec des chèvres atteintes de brucellose et abandonnées sur les estives communales et qu'il avait été exclu des estives communales pour trois ans par une délibération du conseil municipal en date du 11/07/1997.

Considérant que de tels agissements sont susceptibles d'entraîner des conséquences sanitaires graves pour les autres troupeaux ayant accès aux pâturages collectifs et avoir des impacts économiques pour les propriétaires concernés, le Maire prenait un arrêté pour interdire l'accès aux pâturages collectif d'Arette au GAEC Lancy à compter du 28 mai 2014 et pour une durée de trois ans.

Le 1^{er} Juillet 2014, le GAEC Lancy déposait une requête en référé auprès du tribunal administratif de Pau demandant la suspension de l'exécution de cet arrêté, à défaut de condamner le Maire et la commune d'Arette à verser au GAEC Lancy une somme de 3000 € sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du code de Justice Administrative.

A l'issue de son audience du 22 juillet 2014 le juge des référés rejetait la demande de suspension du GAEC Lancy et lui ordonnait de verser à la commune la somme de 1000 € au titre de l'article L761-1 du code de la Justice Administrative. Ce qui a été fait le 15 juin 2015.

Dans le même temps, le procureur de la République déposait une requête demandant au Tribunal de Grande Instance de Pau l'homologation d'une peine contre Mr Cazette Joseph dans le cadre de l'agression commise envers Mr Camou Ambille Pierre. Mr Cazette ayant reconnu les faits qui lui étaient reprochés se voyait condamné à payer à Mr Camou Ambille Pierre 1200 € (800 € en réparation du préjudice moral et 400 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale). Cette décision était immédiatement exécutoire à l'issue de l'audience publique du 10 septembre 2014. Rappelons que dans ce type d'affaire la victime pouvait si elle le souhaitait saisir la commission d'indemnisation des victimes, ce que Pierre Camou Ambille n'a pas fait. Cette affaire étant close, la requête déposée le 1^{er} juillet 2014 par le GAEC Lancy était inscrite à l'audience publique du Tribunal administratif de Pau du mardi 1^{er} décembre 2015 dont voici le délibéré du 16 décembre.

1°) Annulation de l'arrêté du 24 mai 2014 (durée de l'interdiction disproportionnée)

2°) Versement par la commune d'une somme de 1000 € au GAEC Lancy au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative

3°) Rejet des conclusions de la commune au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Un conciliateur de justice à la maison des services

Par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel de Pau Monsieur José Maria Crespo ingénieur retraité a été nommé, cet été, Conciliateur de Justice pour les cantons du ressort du Tribunal d'Instance d'Oloron.

Le Conciliateur de Justice est un auxiliaire de Justice volontaire et bénévole rattaché administrativement à la Cour d'Appel.

« Faiseur de paix et démineur de conflits » le conciliateur de Justice, toujours à l'écoute, s'efforce par le dialogue et dans une totale impartialité avec discrétion et neutralité, de dédramatiser les situations conflictuelles et de désamorcer les conflits avant qu'ils ne débouchent devant un tribunal. Son objectif est de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement à l'amiable de différends qui peuvent surgir entre particuliers. Il intervient à titre bénévole et ses services sont gratuits.

Exceptions faites des conflits du travail, des affaires familiales et des conflits entre administration et administrés, le champ d'intervention du conciliateur est large et peut traiter des conflits de voisinage, de consommation, d'habitation...

Le conciliateur peut être directement saisi par un conciliable. Il invitera alors l'autre partie à se présenter devant lui puis à participer à une rencontre de conciliation où les deux parties seront réunies.

Il peut également intervenir lorsque le litige est déjà porté devant le tribunal mais toujours avec l'accord des deux parties. Il établit alors en cas de succès un constat d'accord qu'il remet au juge pour homologation.

A partir du mardi 5 janvier 2016 de 10 h à 12 h M. Crespo tiendra une permanence mensuelle à la Maison des Services. Cette permanence aura lieu tous les 1^{er} mardis du mois. Pour les personnes intéressées par ce nouveau service il conviendra de prendre rendez-vous en téléphonant plusieurs jours avant à la mairie au 05.59.88.90.82.

Mise en valeur de notre patrimoine sous toutes ses formes

Poursuivant la mise en valeur du patrimoine communal, la municipalité a fait restaurer, en 2015, deux tableaux qui se trouvaient jusqu'alors roulés dans le clocher de l'église. Cette restauration, particulièrement difficile car les tableaux noircis par le temps étaient tout à fait incompréhensibles, a finalement accouché d'une surprise. En effet, le supposé St Jérôme s'est révélé, après la restauration de l'atelier de la Coquille et bien des débats entre experts, être une représentation de Diogène, philosophe grec né en 413 avant J. C.

Ce tableau n'ayant rien de religieux trône désormais dans la salle du conseil où la sagesse qu'il dégage doit on l'espérer inspirer les débats de ceux qui y siègent.

L'autre tableau « Le baptême du Christ » du XVIIème siècle, représentation ayant manifestement souffert des conséquences d'un incendie, est naturellement retourné après sa restauration dans l'église. Sa mise en place particulièrement complexe a été faite avec beaucoup de professionnalisme par Michel Oros et Jean Capdeville que nous remercions pour leur intervention bénévole. Toujours dans l'église, sous la tribune aux côtés du tableau représentant la mort du poilu, les services techniques ont mis en place récemment une petite exposition remplaçant celle très dégradée évoquant le tremblement de terre. Grâce à Maurice Frinchaboy que nous remercions pour le don d'un document inédit sur le séisme du 13 août 1967 (n°1104 de la revue détective du 24 août 1967), l'église symbole de cette catastrophe livre désormais dans cet espace le témoignage de ceux qui la vécurent. Allez y faire un tour et vous y découvrirez des visages aujourd'hui disparus ou qui ont bien changé après un demi-siècle. Un moment émouvant à coup sûr pour les Arettois nés avant 1967 qui n'oublieront jamais cet évènement dont nous commencerons l'anniversaire en 2017. Dans un tout autre domaine mais toujours en rapport avec notre passé, Mme Bidegain, veuve du spéléologue qui contribua à la remontée du corps de Marcel Loubens en 1954 nous a remis le 12 décembre dernier un film numérisé de Jacques Ertaud sur les expéditions souterraines de 1953 et 1954 dans le massif de la Pierre Saint-Martin. Ce document exceptionnel donnera lieu durant l'été à une conférence qui devrait, on l'espère, rassembler un nombreux public. En plus de ce film Mme Bidegain nous a remis pour la Maison du Barétous le sarcophage qui permit en 1954 d'extraire des entrailles de la terre, la dépouille de Marcel Loubens deux ans après son décès. Cet objet a donc rejoint la dernière salle de notre musée ou il est désormais entreposé aux côtés du treuil Queffelec. A propos du musée, la fréquentation 2015 aura été légèrement supérieure aux autres années à savoir 2750 visiteurs. Le bilan de fréquentation du cycle des conférences dont voici le détail est lui en revanche en baisse.

| Date | Thème | Publics |
|------------|---|--------------|
| 22 juillet | 4L Trophy. M. Biscay/E. Bobes | 20 personnes |
| 29 juillet | Histoire du Tour de France JL. Casteig. | 30 personnes |
| 5 août | L'immigration béarnaise. J. Renault | 25 personnes |
| 12 août | Faire la montagne (film) S. Moumen | 35 personnes |
| 19 août | Des brebis et des femmes. L. Fleury | 65 personnes |

Arette appartenant au Pays d'Art et d'Histoire du Piémont Oloronais, notre commune va poursuivre et accentuer, dès 2016, la valorisation de son patrimoine. Cela va se traduire dans les mois qui viennent par la réhabilitation de vitraux de l'église, une présence plus affirmée des mousquetaires et de leur histoire dans la Maison du Barétous mais aussi une mise en valeur de nos anciens métiers avec la mise en place d'un circuit du patrimoine à travers les rues du village. Rendu possible grâce à des peintures sur céramiques du club des aînés dirigés par Jean Edouard Récalc, ce projet tout à fait original sera un atout supplémentaire pour le développement touristique d'Arette. Il le sera d'autant plus si chacun à notre niveau participons à l'embellissement de notre village par un fleurissement renforcé et la mise en valeur de nos murs de pierre hélas trop souvent largement recouverts de lierre. En faisant cela nous participerons de façon importante à la qualité des espaces de notre village et donnerons envie aux personnes qui le traversent de s'y arrêter.

La collecte des déchets dans notre village et notre station

Constat et objectifs

Dans notre vallée de Barétous, le SICTOM du Haut-Béarn collecte les déchets de plus en plus nombreux que nous produisons. En 2014, nous avons généré 245 kg par habitant d'ordures ménagères (par an et par habitant) et trié 82 kg d'emballages recyclables, verre et papier. Or, le coût de traitement des ordures ménagères et des déchets triés est très différent. En effet :

Une tonne d'ordures ménagères coûte à la collectivité 300 Euros

Une tonne de tri sélectif coûte 20 Euros

Une tonne de déchets de déchetterie coûte 97 Euros

Le geste de tri génère donc des économies importantes, chaque tonne triée est recyclée plutôt que d'être jetée avec les ordures ménagères permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts pour la collectivité... et donc pour nos taxes d'ordures ménagères !

Mais l'impact du geste de tri est plus vaste qu'il n'y paraît : c'est la somme des petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles. Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le plastique ou le verre sont fabriqués à partir de ressources naturelles. En triant nos emballages, nous avons la garantie qu'ils seront effectivement recyclés économisant ainsi ces ressources.

En triant nos déchets, nous sommes au départ de toutes les filières. Mais tous les déchets ne se recyclent pas et les erreurs de tri engendrent de grosses dépenses.

Les consignes de tri qui vous seront prochainement communiquées ont pour ambition de faire le point sur la manière dont nous pouvons nous débarrasser de nos déchets, dans notre village et notre station (les moyens de collecte étant un peu différents), et de vous informer des changements qui vont intervenir en 2016.

Ainsi l'association EMMAUS mettra fin à sa prestation de collecte trimestrielle des encombrants au 31 décembre 2015. Cette nouvelle disposition ne met pas pour autant fin à la collecte gratuite des encombrants sur notre territoire. Reste en service la déchetterie d'Aramits qui est en mesure d'accueillir les déchets qui ne vont plus être pris en charge par l'Association.

A signaler également, que l'entreprise d'insertion Recycleco, située zone industrielle Lanneretonne à Oloron (05.59.34.39.18), accepte les dons solidaires (essentiellement électroménagers).

Nous vous rappelons enfin que d'autres dispositifs gratuits et de proximité facilitent le geste éco citoyen comme la borne à textiles de l'association Le Relais 64 (implantée au pont de l'Arrou), ou les dons aux associations caritatives.

Arette : Appellation commune touristique renouvelée

Commune classée « commune touristique » depuis 1975, Arette voit cette dénomination révisée tous les 5 ans. Ce fut le cas en 2015. De quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences d'un tel classement ? Tout d'abord quelques précisions. Pour prétendre être dénommée commune touristique une commune doit disposer d'un office de tourisme classé (ce qui est le cas en Barétous), organiser durant les périodes touristiques (hiver et été) des animations notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif et disposer d'une capacité d'hébergement dont le rapport à la population municipale est supérieur à 15%. Comme le montre le tableau ci-après issu du recensement de 2012 c'est très largement le cas pour Arette qui prend place sur le podium des Pyrénées Atlantiques.

| Commune | Population | Nombre de logements | Résidences secondaires | % Résidences secondaires |
|-----------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Eaux Bonnes | 366 habitants | 2 280 | 2 016 | 88,42% |
| Lescun | 186 habitants | 345 | 232 | 67,25% |
| Arette | 1068 habitants | 1 359 | 854 | 62,84% |
| Laruns | 1200 habitants | 1 524 | 798 | 52,41% |
| Bidart | 6513 habitants | 5 252 | 2 507 | 47,73% |
| Guéthary | 1304 habitants | 1 178 | 548 | 46,52% |
| St Jean de Luz | 12 994 habitants | 12 726 | 5 579 | 43,84% |
| Ciboure | 6855 habitants | 5745 | 2 381 | 41,43% |
| Biarritz | 25 330 habitants | 24 027 | 9 409 | 39,16% |
| Hendaye | 16 759 habitants | 11 313 | 4 332 | 38,30% |

Conséquence de ce classement, renouvelé officiellement le 10 décembre dernier par arrêté préfectoral, la commune se voit dotée d'une dotation globale de fonctionnement majorée de 20% environ ce qui n'est pas négligeable.

Ce bonus a pour objet de permettre la mise en place des animations évoquées précédemment mais aussi et surtout de financer des équipements permettant un meilleur accueil des touristes. Cela va du stationnement, en passant par des aires de pique-nique ou des toilettes publiques. C'est dans ce cadre que les WC des jardins de Salet ont été réhabilités et agrandis cet été pour permettre un meilleur accueil des campings-caristes qui sont de plus en plus nombreux à nous rendre visite, tout au long de l'année, comme en atteste le tableau ci-après.

Bilan Camping-cars aire village d'Arette.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------|------|------|------|------|
| Janvier | 0 | 0 | 27 | 35 |
| Février | 0 | 0 | 30 | 64 |
| Mars | 0 | 0 | 68 | 69 |
| Avril | 35 | 58 | 80 | 62 |
| Mai | 93 | 67 | 112 | 107 |
| Juin | 86 | 60 | 148 | 118 |
| Juillet | 138 | 113 | 184 | 564 |
| Aout | 246 | 335 | 309 | 378 |
| Septembre | 111 | 155 | 141 | 305 |
| Octobre | 43 | 79 | 90 | 113 |
| Novembre | 16 | 23 | 20 | 34 |
| Décembre | 0 | 0 | 27 | 26 |
| Total | 768 | 890 | 1209 | 1875 |

Avec un camping (équipé de 14 mobil homes, de deux espaces groupes, de 16 emplacements pour tentes) dont la gestion vient d'être une nouvelle fois confiée pour 3 ans à Bernard Gonzalez, ce ne sont pas moins de 100 personnes qui peuvent être accueillies au Pont de l'Arou. Parfaitement entretenu d'un point de vue paysager, cette infrastructure municipale devrait faire l'objet d'une réhabilitation de son bâtiment sanitaire dans les mois à venir. Au total avec 2 hôtels (1 au village et 1 en station), 4 gîtes de groupes (à la station) 15 gîtes

familiaux et plus de 850 résidences secondaires, Arette dispose d'une capacité d'accueil saisonnier de 3650 personnes (soit plus de trois fois sa population) répartie à plus de 80% à la Pierre St-Martin. Avec de tels arguments et une nature préservée, notre commune vient d'être sollicitée pour adhérer au réseau national station verte qui est le premier label d'écotourisme de France.

Une station verte c'est évidemment une destination respectueuse de l'environnement qui propose des hébergements variés, une offre toutes saisons de loisirs, des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris, des équipements de loisirs (musée, tennis, fronton, mini golf...) des espaces de découvertes (sites d'escalade, randonnées à pied ou à vélo...). Pôles touristiques dédiés aux activités et sports de pleine nature mais aussi à la détente, les stations vertes s'adressent tout particulièrement aux touristes amateurs de sites naturels et préservés.

Aujourd'hui ce ne sont pas moins de 660 territoires qui possèdent ce label condition indispensable pour prétendre accéder à un autre label « village de neige ». Attribué à une vingtaine de station de montagne notre station de la Pierre St-Martin pourrait y adhérer. Cela dépendra du montant de la cotisation et des contraintes budgétaires à venir. Réponse dans les mois à venir.

Il en va tout autrement de l'appel à projet de la Région Aquitaine concernant la mise en accessibilité d'un territoire touristique de montagne qui va devenir une réalité dès 2016. Comme vous le lirez dans la rubrique « La vie Associative » la Pierre Handis Pyrénées et Han'vol vont en effet profiter dans les mois à venir d'un soutien logistique et financier leur permettant de développer leurs activités et de faire ainsi un pas de plus vers la création d'un véritable centre de sports adaptés de montagne à Arette.

Avec enthousiasme, la municipalité s'est engagée à accompagner cette démarche visant à développer pour tous types de handicaps la pratique de sports tels que le parapente et les descentes en cingo par exemple. Première retombée positive, la Pierre St-Martin reconnue au niveau national pour sa capacité à accueillir des skieurs handicapés, bénéficie régulièrement en hiver d'une couverture médiatique des plus positives. Ce message d'un territoire ouvert à tous doit désormais être décliné jusque dans la vallée et en toutes saisons. Un beau challenge à relever tous ensemble et en premier lieu au niveau de l'hébergement si nous voulons être à la hauteur d'une réputation clairement établie.

Extension et aménagement du centre de secours d'Arette

Bénéficiant d'une météo particulièrement clémente, les travaux d'extension du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Arette se déroulent dans de parfaites conditions. Ces travaux dirigés par l'Arettois Jean Michel Mirassou sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Isabelle Nougué-Debat consistent à créer de véritables vestiaires pour les sapeurs pompiers, un pour les hommes et un autre pour les femmes (elles sont 5 actuellement) et à réaménager partiellement l'existant pour notamment le mettre aux normes accessibilité. D'un montant de 80 000 € HT, ces travaux financés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours devraient être achevés fin février 2016 et donneront lieu sans aucun doute à une réception des plus conviviales tellement ils étaient attendus depuis longtemps. Attendus également le sont, les volontaires que recherche actuellement le capitaine Jean Lonné-Peyret (06.21.97.36.47) pour renforcer l'effectif actuel de 21 sapeurs pompiers.

Le site internet de la commune prochainement en ligne

On le sait, depuis le début du XXI^e siècle, notre société est entrée dans l'ère du numérique et nous sommes tous devenus peu ou prou des consommateurs d'internet. Fort de ce constat, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a décidé de mettre à disposition des territoires ruraux des outils numériques pour permettre le maintien ou le développement des services à destination de la population.

Soucieuse de veiller au respect de l'équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural, l'AMRF propose à tous ses adhérents un service complet permettant de disposer d'un site internet communal pour 180 € par an. Ainsi à partir d'une plateforme internet mise en service par l'AMRF nous avons pu créer en régie durant le dernier trimestre de 2015, notre site communal avec plusieurs noms de domaine : arette.fr ; lapierrestmartin.fr ; arettelapierrestmartin.fr.

En cliquant sur l'un d'entre eux, vous accéderez à l'une des 5 rubriques suivantes : Notre commune ; Economie ; Vie Municipale ; Services-Mairie ; Nous contacter.

Chaque rubrique est composée de chapitres qui abordent des thèmes différents avec de nombreuses informations et quelques photos. Voici la page d'accueil du site tel qu'il a été déposé cette fin d'année et dont la mise en service est prévue en janvier.

La page d'accueil par laquelle les internautes vont découvrir notre communication se veut dynamique avec 7 photos défilantes représentatives de notre commune. Sont aussi affichées sur cette page les prévisions météo ou des informations importantes concernant l'état des routes, les coupures d'eau, d'électricité, le ramassage des encombrants, etc. ainsi que l'agenda de la semaine annonçant les faits marquants de la vie de la commune. On trouve également sur cette page les liens avec les nombreux partenaires de la commune dont l'Office de Tourisme. Au final, comme nous nous y étions engagés en mars 2014, Arette possède désormais un outil de communication moderne qui permettra à chaque citoyen de prendre connaissance à chaque instant et où que se soit de l'essentiel de la vie de la commune. Pour ce faire, le site sera réactualisé chaque semaine pour quelques rubriques comme l'Agenda par exemple. Les comptes rendus des conseils municipaux seront mis en ligne 72 heures après leur tenue mais c'est évidemment la rubrique « Nous contacter » qui sera nous le pensons la plus utilisée. Elle vous permettra de réaliser, sans vous déplacer, un certain nombre de démarches dématérialisées et surtout de nous faire connaître les préoccupations de votre quotidien afin que nous puissions y répondre rapidement quand cela est possible.

Des nouvelles de nos deux Distributeurs Automatiques de Billets

Installé en aout 2003 par la société générale le distributeur de billets du village a été enlevé ce mois d'octobre après 12 années de bons et loyaux services. Le bilan du nombre de retraits des 5 dernières années, ci-dessous, dit ô combien que ce service était utilisé et que sa disparition constitue une mauvaise nouvelle pour notre commune.

| Année | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de retraits | 18 115 | 18 317 | 18 239 | 17 682 | 18 095 |
| Moyenne/jour | 49,63 | 50,18 | 49,96 | 48,44 | 49,57 |

Au vu de ces chiffres l'on aurait pu penser que la rentabilité de l'appareil était suffisante ce d'autant plus qu'initialement l'objectif était de 40 retraits jour. La baisse des commissions interbancaires en 2011, se traduisant par une commission passant de 0,72€ à 0,57€, lorsqu'un client retire de l'argent chez un concurrent, a fait monter le seuil de rentabilité à 50 retraits jour ce qui faisait planer depuis, une menace sur notre appareil. Le décret 2012-1109 du 3 octobre 2012, ayant modifié les dispositions en vigueur relatives aux conditions de transports de fonds, suite à la recrudescence en 2011 des attaques contre les convoyeurs de fonds, n'a rien arrangé.

Pour ce qui concerne les locaux abritant des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) cela c'est traduit à partir du 1^{er} juillet dernier (date d'entrée en vigueur de ce décret) par un renforcement de leur sécurité physique mais aussi par un nouveau système de neutralisation des billets en cas d'infraction.

Face à ces nouvelles obligations, la Société Générale n'a pas souhaité entreprendre les travaux de mise aux normes et nous l'a fait savoir dès le mois de juin. Heureusement la venue du Tour de France sur notre commune aura retardé de quelques semaines l'enlèvement du DAB nous laissant le temps de rechercher un éventuel remplaçant. Après négociations, c'est le Crédit Agricole qui a accepté de réaliser les travaux exigés par les normes désormais en vigueur (Montant avoisinant les 80 000 € HT) tout en indiquant que dès que ces travaux seraient effectifs, il procéderait à l'enlèvement du DAB lui appartenant à la Pierre St Martin dont voici le bilan d'activité des 3 dernières années.

| Années | 2014 | 2013 | 2012 |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Nombre de retraits | 7244 | 7947 | 8659 |
| Moyenne/jour | 19,84 | 21,77 | 23,72 |

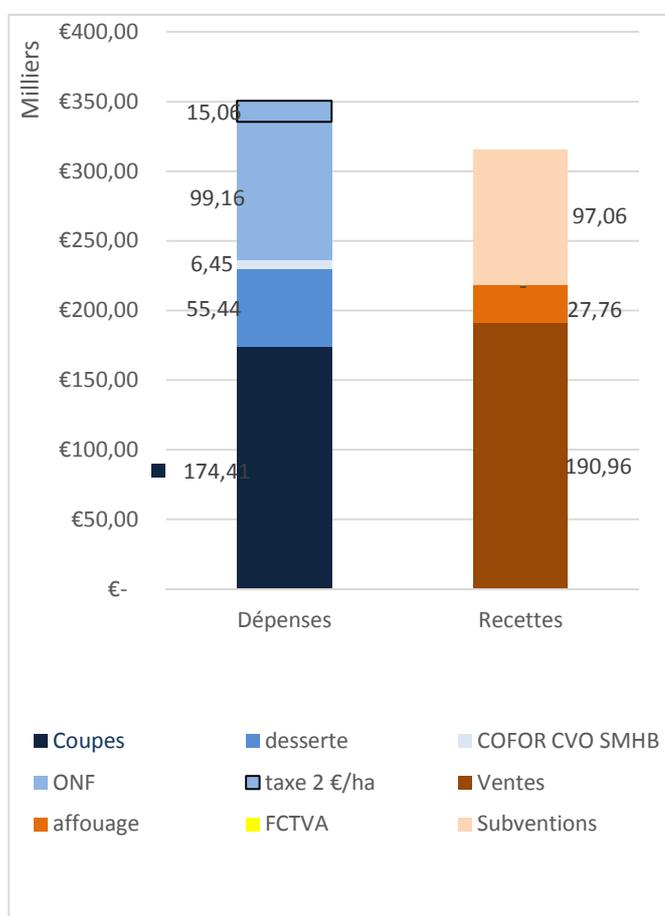
Le Crédit Agricole au regard des chiffres ci-dessus ne souhaitant pas entreprendre des travaux de mise aux normes du local de la station c'est une deuxième mauvaise nouvelle qui nous a été annoncée fin 2015. Fort de ce constat, le Conseil Municipal dans sa séance du 20 Novembre dernier a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour l'implantation d'un DAB. Cette convention indique que le seuil d'équilibre du futur DAB se situerait à 40 000 retraits/an dans l'hypothèse où la commission appliquée à toutes les cartes resterait au niveau actuel. En faisant l'addition des chiffres d'utilisation de nos deux DAB, l'on voit bien que le compte n'y est pas. Le Crédit Agricole, qui comme beaucoup d'organismes bancaires supprime de nombreux DAB lui appartenant n'implante désormais de nouveaux appareils que si le demandeur (public ou privé) s'engage à verser une indemnité permettant d'atteindre le seuil d'équilibre. Cela devrait se traduire pour nous par le versement d'une somme avoisinant des 5000 €/an, à moins que la fermeture annoncée du DAB d'Aramits, également concerné par le décret 2012-1109, n'améliore sensiblement nos prévisions. Nous ne manquerons pas de vous tenir annuellement informés de la réalité des chiffres et ne pouvons bien-sûr que vous inciter à utiliser un service de proximité que nous avons eu beaucoup de difficultés à préserver. Reste la question de la date de la mise aux normes du futur DAB et de sa mise en service. Les travaux sont prévus dans le courant du premier trimestre 2016 et devraient durer un mois.

Toujours dépourvue d'un Plan d'Aménagement Forestier (PAF), un an après avoir refusé de le voter (voir bulletin n°14), notre collectivité continue cependant d'entretenir ses forêts autant que faire ce peut. Ainsi, chacun aura pu le constater les parcelles 70-71-72 ont été exploitées par câble durant l'automne par l'entreprise Gohier. Visible de tous ceux qui ont emprunté la route menant à la Pierre St-Martin ce chantier a démontré tout l'intérêt de ce type de récolte sur un terrain particulièrement instable et accidenté.

Grâce à un tracteur mât, stationné sur la départementale 132 au niveau de Labays, des lignes de câble ont remonté les arbres abattus sur des distances allant jusqu'à 400m. Si le chantier a été interrompu le 15 novembre, il reprendra au sortir de l'hiver et devrait se solder par le bilan suivant : 400 m³ de hêtre prendront la direction de l'Espagne pour de la menuiserie, 400 m³ de sapin iront à la scierie Bernadico, 300 m³ de hêtre serviront de produit aux professionnels du bois de chauffage (dont l'entreprise locale Sobibois) et 170 m³ prendront la direction de la papeterie de Saint Gaudens. Restent 250 m³ que nous avons réservé pour le bois d'affouage et dont un premier tirage au sort a eu lieu le 30 octobre dernier. Il reste de nombreux articles à vendre et pour les personnes désireuses de profiter de cette opportunité, il leur suffit de le signaler au secrétariat de mairie qui leur délivrera un lot du prix de 48 € le m³.

Autre opération spectaculaire celle du dégagement des lignes électriques qui s'est déroulée début décembre sur l'ensemble de notre commune. Cela c'est traduit tout d'abord par la mise en place de nombreux groupes électrogènes permettant des coupures partielles des secteurs concernés et ensuite le survol d'un hélicoptère équipé d'une série de scies circulaires. Tout cela aura généré quelques désagréments sonores durant plusieurs jours, ce dont s'excuse EDF commanditaire de cette opération. Au sortir de cet élagage réalisé pour éviter les chutes de branches sur le réseau, reste un volume considérable de bois au sol.

Les personnes intéressées par sa récupération sont invitées à se faire connaître en mairie pour quelques renseignements sur les droits des propriétaires ainsi que des conseils liés à la sécurité compte tenu qu'il se trouve souvent en bordure d'une route départementale.



Pour finir, en cette fin d'année 2015, une très forte inquiétude concernant l'augmentation de la taxe à l'hectare a conduit les élus de l'IPHB à regarder par le détail le bilan financier de leur forêt de ces quatre dernières années. Pour ce qui concerne Arette le montant des dépenses s'élève à 350 436 € dont 99 000 € pour l'ONF gestionnaire de nos 2 535 ha auquel il faut ajouter désormais 15 060 € de taxe (2€ l'hectare x 3ans). Pour ce qui concerne les recettes leur montant est inférieur et s'élève à 315 667 € avec la répartition indiquée sur le graphique ci-dessous.

Pour tenter de mettre un terme à ce résultat déficitaire (-34 769 €) inacceptable à l'heure où les dotations d'Etat sont en baisse, l'IPHB a décidé de lancer en 2016 un diagnostic prospectif ayant pour ambition de mobiliser davantage de bois. Comme nous l'avons indiqué dans le bulletin précédent, l'ONF envisageait dans le projet de PAF d'Arette une baisse de 30% des volumes récoltés sur la période 2015-2034. Souhaitons qu'au sortir de ce diagnostic qui va faire appel à une technologie de télédétection par laser, le LIDAR aéroporté (Light Detection and Ranging), ce chiffre soit revu à la hausse pour améliorer nos recettes.

A l'heure où la COP 21 vient de mettre l'accent sur la nécessité d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables, il nous apparaît inconcevable que le patrimoine forestier de notre commune devienne pour les générations futures un fardeau dont ils ne pourraient pas assurer l'entretien.

C'est donc avec pugnacité que nous œuvrons depuis des mois pour que la dimension économique de cette ressource soit dorénavant mieux prise en compte.

C'est ainsi que notre collectivité s'est engagée, en 2015 aux côtés des entreprises Sobibois (bois de chauffage) et Eco'Bois combustibles (bûches densifiées) pour leur permettre de mettre en œuvre leurs projets. Les mois à venir démontreront l'utilité de ces deux unités de production dans la transformation en circuits courts de cette richesse naturelle abondante.

Nos rivières

Afin de lutter contre les crues torrentielles du Vert et du Virgou la commune d'Arette avait dans l'urgence lancée en 2005 une étude hydraulique sur les ruisseaux ainsi que sur le Gestas. La dernière tranche de ces préconisations vient de s'achever 10 ans plus tard avec la réception des travaux qui a eu lieu le 16 novembre 2015. Pour ce qui concerne le Gestas, le nettoyage régulier du piège à embâcle en amont de la section souterraine doit en principe rendre désormais pratiquement nul le risque de débordement vers le collègue.

Sur le secteur du Virgou, la pose récente d'enrochements au niveau du pont Pacheu a pour objet d'empêcher le stationnement des véhicules dont on se souvient que le 10 juin 2008 une caravane fut emportée à cet endroit là. D'aucun se souviennent même qu'elle obstrua le pont de la salle des fêtes et des conséquences désastreuses que cela eut pour les habitations de la rue du Virgou.

Le secteur de la salle des fêtes qui constituait un important point noir hydraulique vient justement d'être traité avec la mise en place d'un seuil de 40 cms qui doit permettre un meilleur fonctionnement de l'arche de la rive gauche jusqu'alors régulièrement obstruée par des atterrissements.

Au pont Cissaugue, dans le secteur dit de Nécore, l'îlot qui s'était constitué ces dernières années au milieu du Vert a été dévégétalisé tout comme celui situé en dessous du garage Garat en direction d'Aramits. Il conviendra désormais de les surveiller de près afin que les matériaux solides soient facilement mobilisables et ralentissent ainsi un écoulement de l'eau trop rapide et donc abrasif. Les images, hélas trop fréquentes, d'inondations dans le sud de la France nous incitent évidemment à la plus grande vigilance. C'est pourquoi nous sommes très attentifs au curage régulier de nos fossés ainsi qu'à l'enlèvement des branchages tombés en bordure d'eau qui représentent de sérieux risques d'embâcles. Pour autant, nous n'avons pas vocation à intervenir dans le domaine privé et c'est donc à chaque riverain de se rapprocher si nécessaire du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron Aspe et Ossau pour tous types d'interventions. En revanche notre collectivité est seule compétente pour ce qui concerne la sécurité des ouvrages d'art tels que les ponts. C'est ce qui vient d'être fait au quartier Létonne où la pose des rambardes du pont Mirassou a été réalisée par les employés municipaux avec le concours de l'entreprise Tillous.

De la belle ouvrage 100% locale dont René Garat en charge de ce dossier peut être fier puisque la protection métallique a été faite par l'Arettois Henri Biscay.

Pour conclure nous vous invitons à découvrir plus loin l'article de l'AAPPMA qui dit combien il reste encore à faire pour débarrasser nombre de nos cours d'eau d'objets qui n'ont rien à y faire. Un chantier immense où chacun peut s'il le veut apporter son concours pour faire de l'écologie par les actes et non par les discours.

Adduction d'eau potable et renforcement électrique de la cabane du Pescamou

Occupée par trois bergers, qui transhument chaque été avec 1100 brebis, la cabane du Pescamou vient de faire l'objet, cet automne d'une importante tranche de travaux. Rappelons tout d'abord que cette cabane située à 2,5 km de la station, était la dernière à ne pas être desservie par le réseau d'eau potable, ce qui n'était pas sans conséquence dès lors que les sources l'alimentant se tarissaient. En 2000, une étude hydrogéobiologique avait d'ailleurs indiqué que le débit cumulé de ces sources était inférieur à 0,01 l/seconde, ce qui est peu. Utilisée pour l'alimentation humaine, la fabrication du fromage et l'abreuvement des animaux, cette eau devenait carrément insuffisante dès l'instant où l'on y ajoutait les besoins appelés par l'entretien des machines à traire.

Utilisées pour la première fois cet été au Pescamou ces machines à traire en plus de consommer de l'eau pour les opérations de nettoyage avaient besoin d'une puissance électrique supérieure pour pouvoir être connectées au réseau ERDF (36KW triphasé). C'est ainsi qu'une tranchée commune amenant les deux réseaux a été envisagée il y a plusieurs mois suite à une concertation entre les parties concernées. Lors de l'instruction du dossier, les services du Conseil Départemental ont fait savoir à la mairie qu'il fallait déposer une demande de dérogation pour destruction d'espèces végétales protégées. En effet, la piste concernée par les travaux se trouvait être dans la même configuration que les pistes de ski ayant fait l'objet de travaux en 2013 et 2014. La DREAL Aquitaine ayant confirmé la présence de l'ibéris couleur de chair et du géranium cendré un dossier de demande dérogative a été rédigé par le bureau d'études AMIDEV (montant 5102,50€ HT à partager entre ERDF et la commune). Le bureau d'études n'ayant pu commencer son travail d'expertise avant le mois de Juillet, en raison de la présence persistante de la neige, les travaux ont été repoussés au mois d'octobre obligeant les utilisateurs à louer un groupe électrogène pour fournir l'énergie nécessaire aux machines à traire. Heureusement, bénéficiant d'un automne des plus ensoleillés, l'enfouissement des deux réseaux c'est ensuite parfaitement déroulé ce qui va donc faciliter désormais la vie de nos bergers dans cet emblématique secteur de la Pierre St Martin. Ainsi, avec cette opération s'achève la modernisation des installations pastorales commencée en 2000 avec la mise aux normes des salles de fabrication, poursuivie par celle du saloir d'Houratate en 2009 puis la construction des aires de traite en 2012 et enfin cette amenée d'eau potable et ce renforcement électrique. Subventionné à hauteur de 70% cela aura coûté 24 105 € à la commune sur un total de 80349 € HT comprenant les études, les travaux et la maîtrise d'œuvre.

La Pierre St Martin, étape reine du Tour de France 2015

Attendu dans notre commune depuis 2006, le Tour de France y aura connu un incroyable succès sportif tout d'abord dans la mesure où la victoire finale s'est jouée sur le démarrage du vainqueur Christopher Froome à 6,4 kilomètres de l'arrivée dans notre station.

Comme lors du tour 2013, le maillot jaune britannique aura asphyxié tous ses niveaux en les passant à la moulinette de son coup de pédale infernal. Cette attaque tranchante aura d'ailleurs fait couler beaucoup d'encre à tel point que nous avons décidé d'implanter une stèle à l'endroit même où elle se produisit. En principe Christopher Froome devrait venir l'inaugurer dans le courant de l'hiver.

Succès médiatique ensuite puisque tout au long des étapes qui suivirent le nom de la Pierre St Martin fut cité des milliers de fois dans toutes les langues pour rappeler que c'est là que se joua le podium de Paris. Comme en plus, la chaîne télévisée M6 avait choisi notre commune comme fil conducteur de son documentaire sur les coulisses du tour dans le cadre de l'émission zone interdite, des millions de téléspectateurs auront à coup sûr découvert à cette occasion notre commune.

La météo étant au rendez-vous c'est sous son meilleur jour que beaucoup auront pris connaissance des atouts environnementaux de notre station et de l'existence du pastoralisme. La magnifique sculpture végétale réalisée par les agriculteurs du groupement Ossau Irraty sur les pentes de Chousse restera à cet égard dans la mémoire de tous ceux qui en prient connaissance ce jour là. Au-delà d'une belle opération de communication, cette réalisation qui dure dans le temps aura démontré la capacité de la grande boucle à fédérer toutes les énergies et à générer du rêve.

La présence de milliers de personnes sur le parcours malgré une fermeture de la route, sans doute trop précoce, aura aussi une fois de plus rappelé aux plus septiques la popularité de cet évènement sportif. Mais au-delà de ce bilan des plus positifs nous retiendrons l'incroyable enthousiasme de tous les bénévoles mobilisés pour la réussite de cette journée. Au bout du compte la venue de la grande boucle aura été une formidable aventure humaine faite de rencontres avec de fortes personnalités comme par exemple Jean Louis Pages le bras droit du directeur du tour Christian Prudhomme.

Cette aventure humaine en appelle évidemment d'autres si nous voulons capitaliser sur le succès de cette première édition. Nous y travaillons déjà évidemment mais sans nous précipiter car il nous faut en partenariat avec le Conseil Départemental, acteur essentiel de ce succès, réussir la deuxième édition en 2018 en postulant pour la dernière étape de montagne. En attendant, lors du bilan de ce 25 septembre où plus de 60 bénévoles partagèrent un repas des plus conviviaux, Jean Louis Pagès eut la gentillesse de nous délivrer ce message très encourageant.

Monsieur le Maire,

A la veille de notre traditionnel débriefing du Tour de France qui aura lieu lundi prochain, je tenais à vous faire part de ce que m'a inspiré l'organisation de l'étape du Tour de France à la Pierre Saint-Martin.

Tout d'abord et avant tout, il fallait relever un challenge, nous l'avons fait et qui plus est, avec succès. Grâce à vos équipes, à vous, à la gendarmerie départementale, aux services de la Préfecture, de la Sous-préfecture et de Monsieur le Sous-Préfet en personne, aux services du département, le défi a été relevé. Mais au-delà de l'organisation, je retiendrai, et Christian Prudhomme avec moi, la dimension humaine qui a présidé à la préparation et à la réalisation de cette étape.

Nos équipes et nos prestataires ont rencontré des gens de valeur et un cadre fantastique et majestueux.

Brebis et vaches errant au milieu de nos terrasses qui allait accueillir nos VIP, mer de nuages au dessus desquels nous évoluions, champions cyclistes emblématiques, tout était réuni pour une moisson de beaux souvenirs.

Merci, merci à vous tous. Nous reviendrons, c'est sûr !!!.... Nous amènerons le pain pour les sandwiches !!! Amicales salutations.

Inauguration de l'Espace Jean Marie Lonné-Peyret

Opération extrêmement complexe du point de vue financier, la mise en service le 14 février dernier du centre commerçant et para médical Jean Marie Lonné-Peyret aura donné lieu à une belle cérémonie. Ce fut tout d'abord l'occasion d'évoquer le parcours de celui qui fut maire de notre commune durant 37 ans et dont les 100 ans de sa naissance auraient été fêtés cette année le 25 avril. Ce fut ensuite l'occasion de vérifier la fonctionnalité des deux commerces installés (boucherie et salon de coiffure) ainsi que les locaux occupés par les infirmières, les kinésithérapeutes et l'ostéopathe. Ce fut enfin l'occasion de découvrir la Maison d'Accueil et de services siège permanent de l'ADMR et siège occasionnel de cinq partenaires. Parmi ceux-ci, l'assistante sociale du régime général, Mme Razal, partie à la retraite, n'aura pas profité longtemps d'un bureau doté de tous les outils de communication nécessaires. Sa remplaçante, présente tous les mercredis après-midi, de 14 h 30 à 17 h à partir du 06/01/16 sur rendez-vous (tel MSD 05.59.10.00.70). Autre partenaire très heureux le CODDA dont nous vous invitons à lire l'article publié en pages « la vie associative ». Idem pour le conciliateur de justice appelé aussi médiateur de la République qui tiendra sa permanence mensuelle tous les premiers mardis du mois de 10 h à 12 h à compter du 5 janvier.

Quatrième partenaire la mission locale qui œuvre pour aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emplois, de formations, de logements, etc. Cet organisme qui a suivi en 2014, 27 jeunes de la vallée de Barétous, tiendra un mercredi sur deux, de 14 h à 17 h une permanence pour être au plus près des préoccupations de notre jeunesse. Date de la 1^{ère} permanence. Dernier partenaire enfin « la Présence Verte » association qui propose un service de téléassistance qui s'adresse aux personnes âgées et/ou dépendantes qui vivent à leur domicile et souhaitent bénéficier d'une assistance en cas de chute, malaise ou intrusion.

Ce dispositif en fonctionnement 7 jours/7 et 24 h/24 favorise le maintien à domicile dans de bonnes conditions de sécurité. Pour en parler ou pour réparer les dysfonctionnements éventuels « la Présence verte » tiendra sa permanence mensuelle tous les premiers mardis du mois, de 14 h à 17 h à la Maison des services. Dernier partenaire, le CIRFA (centre d'information et de recrutement armée de terre) de Pau assurera une permanence les mercredis matin à la demande, en alternance avec la mission locale.

A l'heure où beaucoup de communes rurales ont à déplorer la disparition de nombreux services publics c'est évidemment une grande satisfaction d'avoir pu rassembler autant de partenaires dans notre Maison d'Accueil et de Services. A nous, à vous de la faire vivre désormais pour démontrer son utilité.

2015 Année des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC)

Entre 2004 et 2014, la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) a concerné 1809 hectares de notre commune déclarés en surface en herbe. Ces hectares ont été primés entre 40 et 364 € par hectare soit un apport annuel moyen de 93 131,64 €. Sur ce montant 5% ont été retenus chaque année par la commune pour les frais de gestion le reste étant reversé aux agriculteurs concernés. Depuis cette année un nouveau dispositif a été mis en place : les MAEC.

Le cadrage de ce dispositif a nécessité la mise en place d'un plan Agri-Environnemental Climatique (PAEC) pour l'ensemble du Département porté par la Chambre d'Agriculture. Ce plan couvre 70 000 hectares à engager (sur les 140 000 hectares), environ 85 000 UGB et 105 gestionnaires. Au plan de l'organisation, la Chambre d'Agriculture a été choisie comme opérateur du PAEC, avec deux animateurs : l'IPHB en Béarn et EHLG au Pays Basque. Suite à l'adoption du PAEC par la commission Régionale Agri-Environnementale (CRAE) le 30 mars 2015, une phase d'animation a été nécessaire afin d'informer les gestionnaires d'estives des nouvelles modalités d'aides et de formalités de déclaration à réaliser. En l'absence de Julie SEMAN, en arrêt de travail, c'est Bastien GARAT, recruté du 18 mai au 31 juillet, qui a conduit ce travail. Sans perdre de temps, les dossiers de déclarations ont été complétés puisque la date limite de dépôt était fixée au 9 juin. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et l'Institut Géographique National (IGN) se sont alors penchés sur les déclarations pour retirer les surfaces non agricoles, vérifier le découpage des parcelles ainsi que les proratas tout cela à partir de photos d'interprétation. Comme prévu les surfaces rocheuses non agricoles ont été enlevées. Cependant nous venons d'être informés que ces deux organismes souhaitent aussi enlever tous les bois pâturés et remettent en cause fortement les proratas des surfaces déclarées.

Conséquence, des contrôles vont être effectués en janvier et février afin de vérifier toutes les parcelles déclarées en bois pâturés ainsi que toutes les parcelles en herbes ou en landes (SPH et SPL) déclarées à 35% de surface admissible. Le calendrier annoncé interpelle sur la faisabilité de ces contrôles à une période durant laquelle l'herbe n'est en principe pas visible car recouverte par la neige.

Quoi qu'il en soit, les gestionnaires seront prévenus au moins deux jours avant ces contrôles appelés « visites prorata ». La Chambre d'Agriculture conseille fortement d'accompagner les personnes en charges de ces visites et donc de demander un report si la date ne convient pas. La municipalité informera chaque utilisateur pour qu'il puisse accompagner les représentants de la mairie étant entendu que se sont eux qui connaissent le mieux le terrain et les réalités du pastoralisme pratiqué. De plus, sachant que les contrôleurs

viendront avec un GPS et sans la déclaration papier, il vaudra mieux pour une meilleure compréhension du terrain que le gestionnaire l'apporte. Voici également d'autres informations :

- Conduire directement les contrôleurs sur les parcelles les plus difficiles.
- Ne pas hésiter à exprimer son désaccord si nécessaire
- Parcourir l'ensemble de chaque parcelle car les vues peuvent être trompeuses. Cela permet d'affiner les aperçus pour celles qui sont situées en limite de classe.

A la fin de la visite, les contrôleurs remettront un document au gestionnaire. Ce sera alors le moment de négocier le compte rendu et d'y faire figurer ce que l'on souhaite. En fonction de ce contrôle, la déclaration télépac sera modifiée. Quand l'on sait que les aides à venir en dépendent et que toute fausse déclaration pénalisera l'ensemble du territoire on mesure combien ces contrôles seront importants pour le devenir de nos exploitations.



La vie associative

Généralités mouvements



Le vert d'Arette comme beaucoup de club touché par la crise du bénévolat, a renouvelé son bureau au cours de l'assemblée générale annuelle du 06/02/15 qui avait accepté la démission de sa présidente, Elise Pucheu.

Dans le cadre des animations, les après-midi du mercredi (scrabble, belote) sont ouverts à tous et toutes.

Voyages : Nous avons proposé des voyages de 3 à 4 jours, sans réel résultat dans l'ensemble, les quelques adhérents intéressés par ce projet se sont réunis, et sont partis à titre personnel visiter la Camargue.

Deux sorties d'une journée ont été organisées, la première à **Iholdy** avec visite du château très appréciée (merci aux châtelains pour leurs commentaires). Repas au village et retour par les ventas.

Une journée à **Saint Jean de Luz** avec visite commentée de la ville, en petit train, repas dans un restaurant de la vieille ville suivit l'après- midi d'une ballade en mer.

Ces deux journées bien appréciées, se sont déroulées dans une ambiance détendue et bon enfant, tout le monde semblait ravi.

Repas : Au printemps, au restaurant Larregain, se sont retrouvés une quarantaine de convives pour partager le repas du chevreuil, toujours très apprécié. Encore une fois merci aux chasseurs.

En fin d'année, toujours aussi appréciée, la poule au pot a réunis 66 adhérents.

Une collation a été partagée pour souhaiter une bonne fête aux pères et mères. Un loto a aussi été organisé.

Deux journées d'animations BIO GLOBE et PRO CONFORT ont été réalisées pendant cette année.

Dommage que par manque d'ingrédient principal la journée du cidre n'ait pu avoir lieu.

Pour 2016, le bureau souhaiterait avoir plus de participation les Mercredis (jours d'animations), ainsi que pour les voyages.

Activité Couture

L'activité couture est ouverte à tous, jeunes et moins jeunes. Venez découvrir nos réalisations. Les séances, d'une durée de 3 heures, ont lieu de 14h à 17h tous les vendredis (hors vacances scolaires). Elles se déroulent au 1^{er} étage de la Maison du Barétous à Arette. Outre l'accompagnement technique cours ESF (Economie Sociale et Familiale) du matériel pédagogique est mis à disposition des participants (diversités de patrons, machine à coudre etc...)

Les personnes qui fréquentent l'activité trouvent ici une réponse à un besoin économique tout en développant et valorisant leur savoir faite. Vêtement d'enfants, et adultes, travaux d'ameublement.

Cette activité fait partie de l'Association Culturelle du Barétous, section Patrimoine elle est animée par Madeleine Sansot (05.59.88.95.38)

Rural Country



A la suite de l'animation lors de la Junte de Roncal et du Tour de France 2015...

Les Cowboys Barétounais recrutent pour le Square Dance !

Le Square Dance : De l'amitié mise en musique pour un minimum de 4 couples motivés... !

La découverte de la Dance Country a débuté à la rentrée scolaire de Septembre 2015 ; sur les « Temps d'Activités Périscolaires », et a généré quelques adeptes, parmi les enfants des écoles d'Aramits ; d'Arette et Lourdios...

Pour ces raisons ; une ouverture de Cours de Country-Line et Square Dance pourrait avoir lieu : Salle Barétous Roncal, à Arette ; à partir du mercredi 6 janvier 2016, de 17 à 20 h ; selon le nombre de participants, inscrits.

Pendant les froids de l'hiver, les cours continuent le mardi sur Aramits, mais au Siège Social de RuralCountry, sur la place du Guirail.

Renseignements : 06 79 69 84 31

Avec nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !!

Site Internet : www.cowboys-baretounais.com adresse mail : ruralcountry64@orange.fr

Le CODDA : Une nouvelle Permanence à la Maison des Services

Le CODDA (collectif oloronais de distribution de denrées alimentaires) est l'association d'Oloron affiliée à la Banque Alimentaire du Béarn et de la Soule. Il intervient toute l'année sans interruption auprès des personnes en difficulté. Le CODDA a pour mission de distribuer une aide alimentaire d'urgence aux personnes en difficulté qui sont adressées exclusivement par les différents services sociaux : MSD (assistantes sociales du Conseil Départemental), MSA (Mutualité Sociale Agricole), différents CCAS (services sociaux des communes), Mission Locale (pour les jeunes de 18 à 25 ans)...

Depuis quelques années, le CODDA a une antenne à Navarrenx, ce qui permet aux personnes d'y trouver le même service qu'à Oloron sans se déplacer. En 2015, les bénévoles de CODDA ont eu la satisfaction de voir aboutir les projets de 2 nouveaux points de distribution, à Arette et à Bedous, permettant ainsi de venir au plus près de personnes ayant souvent peu de mobilité.

L'antenne d'Arette a ouvert le printemps dernier à la Maison des Services d'Arette. Les bénévoles qui en ont la charge sont des personnes du canton, très investies dans leur mission.

Le fonctionnement d'Arette est le même qu'à Oloron. La distribution a lieu tous les vendredis après-midis, toute l'année. Dans la semaine, les différents services sociaux adressent au CODDA d'Oloron la copie de la demande d'aide accordée aux personnes. Celle-ci est limitée à 12 passages dans l'année pour éviter tout assistanat. L'aide est accordée en fonction d'une notion d'un besoin alimentaire urgent et non sur un critère de barème. Les demandes d'aide, ainsi centralisées au CODDA, sont envoyées le vendredi matin aux différentes équipes extérieures. Les bénévoles d'Oloron préparent le vendredi matin les denrées périssables et les denrées sèches en fonction du nombre de personnes de chaque point de distribution. Le transport de ces denrées se fait en tout début d'après midi, en respectant les normes de transport de denrées alimentaires notamment en ce qui concerne la chaîne du froid. Les bénévoles présents au local d'Arette préparent alors les différents colis en fonction de la liste reçue le matin. Un colis pour une personne seule représente environ 6 kg de nourriture. Il comporte des produits frais (viande, laitages, fromage, fruits et légumes) des produits dits « secs » (épicerie, pain, conserves de viande ou poisson et de légumes,...) des produits spécifiques pour bébés si besoin, des produits d'hygiène. Tout cela en quantité variable, en fonction des approvisionnements. La distribution débute à 14h30. Elle est en général rapide, puisque le nombre de familles bénéficiaires du canton varie en général de 3 à 8 familles. La distribution se fait en toute confiance car les bénévoles sont tenus à une stricte discrétion et à la confidentialité. Le local participe à cette discrétion puisqu'il est dans une zone peu passante, à caractère de services, à côté du bureau qui reçoit les personnes s'adressant à l'ADMR. Le local comporte un frigo qui permet une bonne conservation des denrées fraîches et un placard avec une petite réserve de produits secs.

Le bilan de cette antenne du CODDA à Arette, après 8 mois de fonctionnement, paraît très satisfaisant pour tous : pour les bénéficiaires en premier lieu, puisque cela leur évite un déplacement à Oloron, et leur permet une distribution alimentaire rapide et conviviale. Les bénévoles sont également satisfaits, et l'équipe dynamique est très motivée par sa mission parfois délicate. Le local mis à disposition remplit parfaitement son rôle d'antenne locale pratique, adaptée et facilement accessible par tous. Le CODDA reconnaissant a d'ailleurs récemment remercié la Mairie d'Arette d'avoir suscité puis réalisé ce projet à l'heure où les territoires ruraux souffrent de plus en plus de l'éloignement des structures sociales.

Béatrix Jauréguiberry
Vice présidente du CODDA.





Entente Aramits-Asasp Rugby

Seniors : Les équipes premières connaissent un retour très en demi-teinte en Fédérale 3. Leur seul succès à l'extérieur remonte au match d'ouverture à Arudy et, à l'exception de la victoire face à Saint-Palais, ils ont à domicile laissé filer des points précieux. Mais il reste pour se ressaisir plus de la moitié de la saison.

Les réservistes se sont quant à eux souvent fait plaisir, à la maison ou encore à Barcus. Ils savent envoyer du jeu et il faut espérer qu'un effectif stable permettra de poursuivre dans cette voie.

Juniors : En entente depuis de nombreuses années et comme toutes les équipes de jeunes avec Barcus et Menditte, les juniors réalisent un remarquable début de championnat Philiponeau. Par leur excellent niveau de jeu, tout d'abord, dont ils viennent de faire encore la démonstration à Aramits contre Orthez. Par leur classement, ensuite, puisqu'ils sont à ce jour invaincus et premiers de leur poule, ce qui réjouit les entraîneurs et les supporters.

Cadets : Premier bilan très satisfaisant pour eux aussi. Ils sont parvenus, grâce aux efforts des dirigeants, à étoffer un effectif un peu juste en septembre. Ainsi prennent-ils beaucoup de plaisir sur le terrain et les résultats traduisent cet enthousiasme puisqu'ils sont également invaincus et leaders de leur poule en championnat Teulière.

Ecole de rugby : Les jeunes pousses s'initient au rugby grâce à l'investissement de bénévoles particulièrement méritants. Leurs équipes participent à divers tournois et rassemblements tout en disputant un championnat pour le compte duquel elles viennent de vivre à Saint Goin une journée faste.

A toutes celles et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, partagent son cheminement, l'Entente Aramits-Asasp présente les meilleurs vœux pour 2016.



Bibliothèque

La bibliothèque associative « Arette pas de lire » continue à se développer. Les titres proposés sont toujours plus nombreux, tant en format papier qu'en version numérique. Et vos dons sont toujours appréciés.

Rendre la lecture accessible à tous, tel est notre but. C'est pourquoi l'abonnement est maintenu à 8€ par an, prix d'un livre de poche. Loisir et culture s'associent pour le plaisir de nos adhérents.

En 2015, la Bibliothèque a apporté son concours aux manifestations mises en place dans la vallée à l'occasion du Tour de France. Et comme en 2014, elle a organisé le Loto de la Fête des Bergers. Tout ceci pour asseoir sa notoriété.

Si vous souhaitez nous découvrir, venez nous voir, vous serez peut-être surpris(e)... La Mairie d'Arette se fera un plaisir de vous renseigner. Vous pouvez aussi m'appeler au 05.89.34.33.02 Bernard DELOTTE

Cinéma



Accessible à tous, et totalement gratuites, les séances ont lieu un fois par mois. L'affichage vous donnera les informations voulues, et vous pouvez également vous informer auprès de la Mairie. Créée il y a deux ans, cette activité prévoit de se maintenir en 2016, sous réserve d'un nombre de spectateurs suffisant.

Elle contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, handicapées ou malades grâce à ses services sur mesure : aide à la personne, ménage, repassage, courses, portage de repas, etc.

Elle permet à celles-ci d'accomplir les gestes élémentaires de la vie quotidienne, de rester chez elles et de retrouver une certaine autonomie.

Sortie d'hospitalisation*, retour de maternité difficile* : votre mutuelle peut prendre en charge certaines heures pour l'entretien de votre lieu de vie afin que vous vous rétablissiez plus rapidement.

Possibilité d'intervention également chez des personnes valides désirant bénéficier temporairement ou à long terme, d'une aide pour des raisons personnelles : vie professionnelle intense, enfants bas âges, confort personnel, etc...

*Possibilité de bénéficier d'une A.R.D.H. (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation)

→ Demande à faire auprès de l'Assistante Sociale de l'établissement pendant l'hospitalisation

* Demande à faire auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Selon la situation des demandeurs, différents types d'intervention peuvent être pratiqués :

Service Prestataire → L'A.D.M.R. est l'Employeur :

Constitution d'un dossier de « Demande d'Intervention d'une Aide-Ménagère à Domicile ou d'une Auxiliaire de Vie »,

Service Mandataire → La Personne Aidée est l'Employeur :

Convention de Prestation de Service (Etablissement par l'A.D.M.R. des tâches administratives : URSSAF, ASSEDIC, BULLETIN DE SALAIRES, ...),

Constitution d'un contrat avec une salariée relevant de la convention collective des employées de Maison,

Service aux Familles → Intervention d'un professionnel (TISF ou AVS) employé par la Fédération A.D.M.R. Départementale,

Demande de participation aux frais auprès :

Du Conseil Général (APA, Aide sociale),

De la Caisse de Retraite Principale (MSA -CARSAT -RSI -MGEN - CDC - EDF - ONAC ...)

PORTAGE DE REPAS

Occasionnel ou Régulier

Prix du repas livré à domicile : 8,50 €

(Possibilité de prise en charge dans le cadre de l'APA)

ADMAR DU BARETOUS 3 Espace Jean-Marie LONNÉ-PEYRET 64570 ARETTE

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

: 05 59 88 95 40 - Fax : 05 59 88 94 52 -  : admr64bareτους@wanadoo.fr

Barétous Solidarité a tenu son assemblée générale annuelle, le 27 novembre 2015, au foyer rural à Ance. Le président, Michel NOUSSITOU, entouré du conseil d'administration, a rendu compte des activités de l'année et a présenté les projets de l'association, devant les élus de la vallée, les salariés, les bénévoles et les partenaires de l'association.

Le rapport d'activités de l'année fait état d'un fonctionnement à pleine capacité des 43 lits de la maison de retraite et des 12 places du Ssiad (Service de soins infirmiers à domicile). Une nouvelle convention avec les autorités de tarification a permis, avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé, le renforcement du personnel soignant et l'ouverture d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés au sein de l'établissement. Ainsi fin 2015, l'association emploie un peu plus de 40 salariés sur 35 équivalents temps plein. Le partenariat avec Santé Service Oloron permet l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer à domicile avec une équipe spécialisée. L'association reste impliquée dans la structuration de la santé et du parcours de soins des personnes âgées dans le pays d'Oloron Haut Béarn.

Les comptes 2014 de l'association pour les activités de la maison de retraite et du Ssiad montrent des dépenses à hauteur de 1 640 922 €. Les excédents qui ont été dégagés dans l'exercice (29 036 €) sont entièrement investis dans les projets et les activités de l'association. Le budget prévisionnel pour 2016 a été adopté à 1 704 944 €.

Les travaux de reconstruction de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ont débutés et dureront 23 mois. Le montant total du programme a été arrêté à 4 500 000 € financé par des subventions venant du Département et de l'Agence Régionale de Santé complété par des emprunts et un autofinancement soutenu par des dons de nombreux habitants et amis de la vallée. A un moment où l'association s'endette lourdement pour améliorer le confort des résidents et la fonctionnalité des locaux, ces dons et les subventions des communes de la vallée (1€ par habitant) sont un soutien essentiel pour soulager la trésorerie, réduire le recours à l'emprunt et donc limiter l'augmentation du prix de journée.

Les autres projets de l'association en 2016 sont la concrétisation de solutions de répit pour les aidants familiaux à domicile avec la mise en place de 2 lits d'hébergement temporaire et d'un accueil de jour sur Aramits, le rapprochement avec l'ADMR pour une meilleure coordination des accompagnements à domicile, la poursuite de la participation de l'association au contrat local de santé, à l'échelle du pays d'Oloron Haut Béarn en vue de l'ouverture de nouveaux services.

La vie de l'association : l'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes à la SAS Bertrand BELLY (suppléant Dominique MONREPOS). Christiane CASTAGNE a été élue membre du conseil d'administration en remplacement de Joëlle CANDALOT.

Le président a aussi rendu hommage à Pierre SARTHOU qui a souhaité se retirer. Lors de sa création, l'association a grandement bénéficié de son expérience de membre et d'ancien président du CAPA d'Oloron.

Le soutien à l'association : l'association est reconnue "Organisme d'Intérêt Général" par la Direction Générale des Impôts. Ce statut permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat). Vous êtes nombreux à souscrire et ainsi à contribuer à ces projets. Ces aides sont précieuses pour aider les actions et les investissements engagés. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens.

Le contact : Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaiède -
64 570 ARAMITS - Courrier électronique : direction@residencedubareτους.fr

A.A.P.P.M.A. du Barétous

A l'initiative des membres de l'A.A.P.P.M.A du Barétous conseillés et aidés en cela par les agents des Brigades Vertes, un projet de nettoyage des affluents du vert a été mis en chantier.

Commencé il y a trois ans par l'Ayduc à Lanne il s'est poursuivi l'année suivante par le Labaig à Aramits. Cette année c'est le Lancy qui a eu droit à son toilettage. Ces ruisseaux ont été débarrassés de tout ce qui encombrait leur lit et provoquait des embâcles arbres, branches, ferrailles, fil de fer barbelé, grillage à mouton, etc.

Grâce à ces travaux la continuité écologique pourra à nouveau reprendre son cours.

Anciens Combattants

Encore une année pleine du devoir de mémoire.

Le 11 novembre, pour la deuxième année nous avons honoré nos 10 Poilus morts en 1915. Les scolaires accompagnés d'un Ancien Combattant ont fleuri la sépulture en déposant une rose sur la tombe de leur famille. Merci et bravo pour leur sérieux à Clément Mazéris, Bertrand Esprabens, Lise Hardoy, Anais Larré-Larrouy, Juliette Larrodé, Christophe Monrepaux, Mayna Munoz-Machado. Comme l'an dernier un livret présentant le parcours militaire des dix arettois morts durant l'année 1915 est joint à ce bulletin afin de leur rendre hommage.

Nous avons été nombreux devant le Monument Aux Morts pour le 8 mai et le 19 mars.

Jacques Pouey a été décoré le 19 mars à Billere de la Médaille Militaire décoration la plus convoitée. Entièrement mérité pour son courage pendant son service militaire en Algérie. Encore bravo.

L'amicale des Anciens Combattants **autonome** sur le plan financier a porté une douceur à ses adhérents hospitalisés.

Les Anciens Combattants remercient la municipalité pour l'organisation de ces journées. Les remerciements vont également aux Arettoises et Arettois pour leur participation à ces différentes cérémonies.

Gardons cet esprit de devoir de mémoire. Nous devons notre liberté à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour nous permettre d'être libre.

L'Émigration des Barétounais en Californie

Comme il est rappelé à la Maison de Barétous, l'émigration a concerné beaucoup de familles en Barétous. A partir de 1880, ils étaient nombreux ceux qui quittaient le pays pour aller « aux Amériques », en réalité principalement en Californie. Il y en a même qui sont partis après la dernière guerre. Pour certains, les relations avec les parents, ou descendants des parents, continuent encore.

L'Association pour la Mémoire de l'Émigration (AME) a signé en 2014 une Convention avec la Mairie d'Arette et l'association du Patrimoine en Barétous afin de valoriser cet aspect très particulier de notre histoire.

Pour le volet Aide à la recherche, l'AME peut-être un lieu de rencontres ou d'échanges. L'association peut faire des recherches sur un membre de votre famille parti vivre sa vie ailleurs. Il y a déjà une base de données importante à la Maison du Barétous, qui a été complétée en 2015 en particulier pour ceux de Los Angeles. Une équipe va prochainement se mettre en place pour vous aider. Une réunion aura lieu en février pour décider de ce service. Le volet Animations comporte lui plusieurs axes :

Les conférences, comme celle sur Poyrerredon l'an dernier et sur Joe Labarrère cette année. Nous en préparons une sur la vie en Californie au début du Siècle dernier.

L'accueil des descendants d'émigrés venant en France. N'hésitez pas à nous signaler si un de vos parents vous visite ; nous pouvons vous aider à établir un programme.

Les actions du Pays d'Art et d'Histoire : visites de la Maison de Barétous pour les associations du Patrimoine, prévues en 2016

Journée du Patrimoine (programme particulier) à reconduire sous une autre forme car elle tombe toujours au moment de la fête des Bergers.

Notre association édite la revue Partir qui est en vente à l'Office de Tourisme de Barétous.

Elle possède un site internet <http://sites.google.com/site/assomemeig2/>

Si vous avez une demande particulière pour un thème ou pour une après-midi d'échanges ou de rencontres ayant un lien avec l'émigration en Béarn, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous. Contact : secretaire.ame88@orange.fr

Patrimoine en Barétous

Vivante ! La petite association créée il y a déjà plus de vingt ans sous l'égide de Mr Jean-Jacques Cazaurang, ethnologue reconnu qui a si bien su mettre en valeur nos Pyrénées, notre Béarn, et surtout, notre Barétous et sa vie traditionnelle rurale, oui notre modeste association est encore bien vivante. Sans en rien cultiver le paradoxe, il nous est particulièrement agréable de le souligner à l'occasion du départ de Mr Cazaurang, puisqu'il s'est éteint ce mois de février 2015.

Au terme d'une existence riche et bien remplie il était revenu à son petit pays d'Issor, retrouver ses racines, son origine Barétounaise, père d'Issor, mère d'Arette... Ce retour était bien sans doute programmé dans son esprit depuis longtemps, peut-être depuis toujours. Il a accepté des responsabilités administratives : maire du village, président du SIVOM à son début...

Mais surtout il a pu se consacrer encore davantage à sa passion de conserver et faire connaître tous les aspects de la vie traditionnelle à la campagne, cette vie authentique et vraie. Il a écrit et dessiné avec talent, collecté de nombreux outils et objets... « L'objet parle », nous disait-il. Et c'est si vrai !

Quand on crée une association, il faut déclarer ses objectifs. Pour la nôtre il avait indiqué : « retrouver, sauvegarder et faire connaître les traces de notre passé... » Vaste programme en quelques mots ! C'est une œuvre immense qu'il a lui-même accomplie. Il a eu la satisfaction de voir quelques « esbagats » lui emboîter le pas et lui permettre de structurer cette association Patrimoine.

Nous savons qu'il était très content de la voir continuer à exister et vivre sur le chemin qu'il a tracé. En cette période de vœux, formulons le souhait que ce soit dans la durée.



A S Barétounaise Pelote Basque

L'école de pelote compte à ce jour 45 enfants du Barétous, les entraînements ont lieu les mardis et jeudis de 17h à 20h et sont assurés par Kevin Pucheux.

L'équipe Claverie J Marc et Délugat Christophe s'est inclinée en finale du Championnat de France mur à gauche gomme pleine catégorie B. Chez les filles en sénior 2, Léa Gonzalez et Johanna Délugat ont perdu en 1/2 finale du Championnat du Béarn fronténis et pour l'école de pelote, Valentin Serna et Baptiste Bonne ont participé au p'tit maestro de fronténis.

L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation des soirées estivales au fronton. L'intégralité du bénéfice de ces soirées permet l'achat de matériel et la participation financière des divers stages de pelote proposés.

Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres vous présentent leurs meilleurs vœux 2016.

Moto Club d'Arette

Animés par leur passion commune pour la moto, des jeunes de la Vallée de Barétous et quelques pilotes du département ont décidé de créer le Moto Club d'Arette. Cette association, présidée par Benjamin UTECHT, aura notamment pour objet de reprendre l'organisation de la Montée Impossible d'Arette au lieu-dit la Mouline.

Née aux Etats-Unis dans les années 1900, la Montée Impossible a été importée en France dans les années 80. Le principe est simple : atteindre le plus rapidement possible le sommet d'une colline réputée infranchissable ou monter le plus haut possible dans la pente. C'est ainsi que la Montée Impossible d'Arette, pionnière en la matière, a lieu depuis 1984.

Plusieurs clubs se sont succédés pour en assurer l'organisation, dont le moto-club ADCM depuis 2007. Cette association s'est néanmoins retirée de l'organisation en 2014. Grâce à la détermination et au dévouement de ses membres, le Moto Club d'Arette a donc décidé de poursuivre l'histoire de cette manifestation sportive. Pour la première fois, la Montée Impossible d'Arette bénéficiera donc d'une organisation locale.

La prochaine édition de la Montée Impossible d'Arette aura lieu le 14 août 2016. Avec une côte extrêmement raide de 237 mètres et un mur final de 90°, la colline de la Mouline est réputée comme l'une des plus difficiles d'Europe et offre ainsi un véritable spectacle. Mais, au-delà du show assuré par les motards qui tentent de la franchir, la Montée impossible est avant tout la réunion de passionnés de mécanique qui créent de toute pièce des motos parfois impressionnantes.

Nous comptons donc sur votre présence pour assister au spectacle et nous aider à relever ce nouveau défi local avec, cette année, des nouveautés à ne pas manquer !

Les vœux de la Municipalité auront lieu le

samedi 9 janvier 2016 à 18 heures

salle Barétous Roncal

Vous êtes tous conviés à y participer

Informations pratiques

❖ ***Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arrette :***

- *Du lundi au vendredi : 10h à 12h et de 14h à 17h.*
- *Le samedi matin de 9h à 12h.*

❖ ***Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut envoyer un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».***

❖ ***Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie***

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : M Pierre CASABONNE



A tous nos lecteurs



Bonne année 2016

